

#MTL sans PROFILAGE

Dépôt d'une opinion écrite
par le Collectif #MTLSansProfilage



À l'attention de l'Office de Consultation
Publique de Montréal

Dans le cadre de sa consultation sur le
racisme et la discrimination systémiques

31 octobre 2019

Consultation sur le racisme et la discrimination systémique
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Madame la Présidente de l'OCPM,

Le profilage racial est un phénomène qui est connu depuis longtemps au Québec et qui est répandu à travers le Canada. Jusqu'à maintenant, la plupart des études sur le profilage racial ont été réalisées aux États-Unis, mais un nombre grandissant d'enquêtes au Canada et en Europe rendent compte de tendances semblables. Dans leur ensemble, les études démontrent que les personnes racisées et les membres des Premières Nations sont plus souvent - que les personnes Blanches - interpellées pour des contrôles d'identité et des vérifications sur la base de raisons faibles ou non-fondées et pour des infractions mineures.

Les membres de l'équipe de recherche #MtlSansProfilage souhaitent présenter leur rapport de recherche sur le profilage racial à Montréal, qui a été publié et rendu public en décembre 2018. Le rapport analyse les résultats d'entrevues menées avec des jeunes racisé.e.s de 18 à 28 ans vivant dans le quartier Saint-Michel à Montréal. Le rapport est le fruit d'une étude collaborative et participative entreprise pendant 3 ans avec des jeunes du quartier. Le rapport est accompagné d'une série de vignettes qui ont été développées par et pour les jeunes afin de les informer sur leur droits lors d'une interaction avec la police. Cette recherche vise à mieux connaître le vécu du profilage racial par les personnes concernées, les circonstances donnant lieu à de telles pratiques et les différentes façons dont il affecte le vécu quotidien des jeunes racisé.e.s. En comprenant mieux les façons dont le profilage racial se produit dans les quartiers et au cours des interactions entre la police et les jeunes, nous sommes mieux en mesure d'envisager des solutions pour son élimination.

Les résultats de l'enquête #MTLSansProfilage (2018) révèlent que le taux d'interpellation policière dans le quartier Saint-Michel à Montréal est assez élevé. Un peu plus de la moitié (dans 25 des 48 entretiens) des jeunes ont vécu au moins une interpellation. Les entrevues menées avec les jeunes confirment que les jeunes racisés à Montréal subissent des taux élevés d'interpellations, d'amendes, d'arrestations et de détentions. De plus, plusieurs jeunes ont vécu des expériences traumatisantes d'abus verbal, physique, psychologique et sexuel de la part de policiers. Des jeunes interviewés ont été mis en détention sans que les policiers leur expliquent clairement les motifs et ont ensuite été libérés car les policiers n'avaient pas de preuves pour les retenir. La majorité des jeunes rencontrés dans l'étude ont dit que la possibilité d'être arrêté au hasard était plus élevée chez les jeunes hommes Noirs. En évoquant des interpellations arbitraires, les jeunes interviewés dans le cadre de l'étude ont expliqué que les policiers donnent rarement des explications, même quand les jeunes en font la demande. Des jeunes ont aussi mentionné que les policiers agissaient de façon plus agressive et impatiente quand ils demandaient pourquoi ils devaient montrer une pièce d'identité.

Nous soulignons que le profilage racial doit être compris comme phénomène qui va au-delà des préjugés des policiers et qui résulte notamment de politiques contre la délinquance et la criminalité qui propagent des préjugés raciaux, tout en restant silencieuses sur les réalités du racisme et de la discrimination raciale. Dans ce rapport, nous mettons l'accent en particulier sur la lutte aux « gangs de rue » et la lutte aux incivilités qui ensemble contribuent à l'existence et à la perpétuation du profilage racial.

Les entrevues menées au cours de notre enquête ont révélé les multiples effets profondément négatifs du profilage racial sur les jeunes racisé.e.s: sentiments d'impuissance et affaiblissement de l'estime de soi, risques pour la santé mentale, construction identitaire plus difficile, obstacles au passage à l'âge adulte, fardeau financier, limites à la participation citoyenne, retrait des espaces publics, sentiment d'insécurité. D'autres recherches scientifiques sur le profilage racial ont déjà démontré les nombreux impacts négatifs que les pratiques discriminatoires des policiers ont sur les personnes racisées. Pensons ici aux conséquences négatives en termes de santé mentale, comme le stress, les épisodes psychotiques, les troubles d'anxiété, le syndrome de stress post-traumatique, la dépression ou l'augmentation des risques de suicide. Parce que les jeunes adolescents et adultes sont à un âge où ils et elles sont plus vulnérables, le profilage racial a un impact très dommageable qui freine leur développement sain et positif.

Les pratiques discriminatoires des services de l'ordre interviennent dans un contexte sociétal québécois caractérisé par un déni de l'existence du racisme systémique. Les chercheurs utilisent le terme de « *color-blindness* » pour expliquer la tendance à renvoyer le racisme au passé, à évacuer les questions raciales des enjeux sociaux et à déclarer que le racisme ne représente plus un obstacle à l'égalité. Les pratiques policières discriminatoires sont reproduites à travers les multiples actes de déni de l'existence du profilage racial. Le récent rapport sur les données du SPVM répond à une demande que les organismes communautaires et citoyens à Montréal expriment depuis longtemps, et ceci est d'établir une transparence dans le fonctionnement de l'institution afin de saisir l'ampleur du profilage racial. Nous espérons que l'ensemble des recherches réalisées jusqu'à ce jour mettront fin au déni du racisme systémique et du profilage racial au Québec. Les coûts sociaux, économiques et psychologiques du racisme systémique et du profilage racial sont trop lourds pour les personnes qui le vivent.

Dans les recommandations, nous proposons des actions que nous jugeons essentielles pour éliminer le profilage racial et limiter les nuisances quant à la santé et au bien-être des jeunes racisé.e.s à Montréal. Premièrement, nous demandons l'élimination des pratiques policières qui visent injustement les jeunes appartenant à des minorités racisées et les forcent à subir des contacts arbitraires et involontaires, et souvent répétés. Deuxièmement, nous proposons que le surplus de ressources policières dédiés aux quartiers montréalais dans lesquels vivent une plus grande proportion de jeunes racisé.e.s soit investi dans des services sociaux et communautaires qui serviront à promouvoir la pleine et égale participation des jeunes racisé.e.s à la société québécoise. Finalement, maintenant que les données quantitatives du SPVM sur les interpellations ont été dévoilées, nous demandons au SPVM et à la Ville de Montréal de produire des rapports quantitatifs annuels qui permettront de suivre et d'évaluer l'évolution de la problématique du profilage racial dans la ville de Montréal.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous portez à la lecture de cette lettre et du rapport. Le collectif #MTLSansProfilage est ouvert aux différentes opportunités de collaboration et d'échange et il reste à disposition des citoyen.nes, organismes et institutions qui ont à coeur de lutter contre le profilage racial et social à Montréal.

Le Collectif #MTLSansProfilage

#MtlSansProfilage est un collectif multiculturel, multilingue, et multi-générationnel, qui existe depuis 2015 et qui a été formé par une équipe de chercheurs universitaires et des jeunes chercheur.e.s racisé.e.s du quartier Saint-Michel. Le collectif est toujours en expansion et s'est élargi à travers des partenariats avec Amplifier Montréal, LOKI Design et l'artiste Maylee Keo et suite à la création d'une page Facebook. Depuis 2015, le collectif a réalisé plusieurs activités:

- a) Une étude qualitative et participative sur le profilage racial et ses impacts sur les jeunes racisé.e.s;
- b) La production d'un rapport de recherche, qui sert à rendre les résultats de l'étude disponibles à un large public et à dépasser les frontières académiques;
- c) La création et la diffusion de 14 vignettes sur Facebook et dans des écoles qui ont pour but d'éduquer les jeunes racisé.e.s sur leurs droits à l'égard de la police et les manières de faire face au profilage racial;
- d) Une conférence de presse sur l'étude, tenue en décembre 2018 à l'Université Concordia;
- e) plusieurs présentations sur la recherche pour le milieu académique, des institutions publiques, et organismes à but non-lucratif.



LE
PROFILAGE
RACIAL
DANS LES
PRATIQUES
POLICIÈRES

Points de vue
et expériences
de jeunes
racisés
à Montréal

PROFILAGE

Rapport de Recherche
Décembre 2018

**LE
PROFILAGE
RACIAL
DANS LES
PRATIQUES
POLICIÈRES**

POINTS DE VUE
ET EXPÉRIENCES
DE JEUNES
RACISÉS
À MONTRÉAL

RAPPORT DE
RECHERCHE
DÉCEMBRE 2018

#MTL sans PROFILAGE

Direction et Coordination

Anne-Marie Livingstone

Ted Rutland

Stéphane Alix

Assistant de Recherche

Radney Jean-Claude

Équipe de Jeunes Chercheurs

Zakarya Youness Abidou

Walther Guillaume

Rhita Harim

Marc-Kendy Milien

Larry Rémé

Graphisme

LOKI

Illustrations

Maylee Keo

Bénévoles

Simone Viger

Marie Meudec

© #MTLSansProfilage 2018

Tous les droits sont réservés.

REMERCIEMENTS

Nous avons mené ce projet avec le souci constant que les premiers concernés soient impliqués et touchés par chacune des étapes. Aussi, il était important pour nous que la diffusion des données collectées emprunte des voies parallèles aux voies traditionnelles des institutions académiques. La rédaction de ce rapport est une illustration de ce souci. Il vise à donner aux personnes sur le terrain une vue globale des propos des jeunes qu'ils côtoient au quotidien. Il est principalement adressé à l'ensemble des membres de la communauté qui se sentent concernés par ces enjeux ou qui voudrait savoir ce que vivent les jeunes qu'ils côtoient.

Nous remercions les jeunes du quartier Saint-Michel à Montréal pour le temps qu'ils ont consacré à l'étude et pour la franchise et le courage dont ils ont fait preuve en nous parlant de leurs expériences. En effet, celles-ci évoquaient bien souvent des questions délicates et des souvenirs douloureux. Nous écrivons ce rapport dans l'espoir qu'il contribue à apporter les améliorations que ces jeunes souhaitent voir dans leur quartier et partout à Montréal. Par ailleurs, nous remercions les deux organismes communautaires de Saint-Michel pour l'aide indispensable qu'ils nous ont fournie en matière de recrutement pour les entrevues. Par souci de confidentialité, l'identité de ces organismes ne sera pas dévoilée. Pour finir, nous tenons à exprimer notre reconnaissance envers le *Fonds de recherche du Québec (Société et la culture)* (FQRSC) pour une subvention « jeune chercheur » accordé à l'un des co-auteurs, qui a contribué à financer cette recherche, ainsi que l'*Observatoire sur les profilages* à l'Université de Montréal – et notamment sa directrice, Mme Céline Bellot, Ph. D. – qui nous ont aussi octroyé une subvention pour mener l'étude. En tant qu'auteurs du rapport, nous sommes entièrement et exclusivement responsables de son contenu.

Pour la réalisation des vignettes *#MTLSansProfilage*, nous tenons à remercier *Amplifier Montréal* pour avoir cru en notre projet et avoir fourni le financement nécessaire ayant permis de passer à une deuxième phase du projet et de développer des outils éducatifs. Nous remercions aussi l'équipe de *KNGFU* et Kevin Lo de *LOKI* pour les conseils judicieux et le soutien graphique, ainsi que la talentueuse Maylee Keo pour les illustrations percutantes.

RÉSUMÉ	7
1. INTRODUCTION	11
2. CONTEXTE	14
2.1 La racisation des « gangs de rues » au Québec	18
2.2 Le contrôle d'incivilités et le profilage social et racial	21
3. MÉTHODOLOGIE	23
4. RÉSULTATS	28
Le quartier Saint-Michel	31
4.1 Méthodes d'interception et d'intervention	33
a) Surveillance	36
b) Interrogatoires de personnes interpellées au hasard	39
c) Contrôles d'identité	45
d) Infractions mineures et incivilités	47
e) Fouilles, arrestation et détentions	50
4.2 Abus et violences des policiers	53
a) Abus d'autorité	55
b) Insultes verbales et intimidation	56
c) Force et violence physique	57
4.3 Recours à la justice	61
4.4 Constructions sociales de la délinquance juvénile	65
4.5 Perceptions des jeunes à l'égard des policiers	71
4.6 Impacts du profilage racial sur les jeunes	77
5. CONCLUSION	84
6. RECOMMANDATIONS	89
RÉFÉRENCES	58

Remarque : Le masculin est utilisé pour faciliter la lecture.

RÉSUMÉ

Le profilage racial par la police est un problème de longue date à Montréal et cela ne semble pas vouloir diminuer. Un certain nombre de rapports d'enquête ont été produits au fil des ans, remontant jusqu'en 1984. Cependant, il existe jusqu'à présent moins d'études scientifiques qui portent sur le phénomène au Québec. Les études quantitatives disponibles ont permis d'obtenir des informations cruciales sur la prévalence du profilage racial à Montréal et elles ont démontré que les disparités Noir/Blanc dans les interpellations, les arrestations et les détentions policières ont peu de rapport avec les comportements réels des individus. Ce n'est qu'à partir d'études qualitatives que nous pouvons mieux comprendre les façons dont le profilage racial se produit et l'impact qu'il a sur les groupes les plus touchés, soit les jeunes des minorités racisées.

Le présent rapport est le résultat d'un projet de recherche mené pendant trois ans qui visait à mieux comprendre le profilage racial et ses conséquences pour les jeunes de Montréal. L'étude a débuté en 2015 et elle s'est concentrée sur le quartier culturellement diversifié de Saint-Michel à Montréal. Elle a été supervisée par une équipe de trois universitaires, un assistant de recherche, et cinq jeunes ; elle impliquait des entrevues semi-structurées avec 48 jeunes résidant à Saint-Michel et âgés entre 15 et 28 ans. L'étude, basée sur une méthodologie participative, a impliqué les jeunes chercheurs à tous les niveaux, de l'élaboration des questions de recherche au recrutement des personnes interrogées, de la conduite et du codage des entretiens à l'analyse des résultats de recherche et à la rédaction du présent rapport.

Les résultats des entrevues révèlent que le profilage racial est répandu à Saint-Michel, et ce, dans une variété d'espaces, y compris les parcs, les rues, les complexes résidentiels et les transports en commun. En outre, le profilage racial est caractérisé par un continuum de pratiques, allant de la surveillance policière aux interpellations de rue, en passant par l'exercice de la coercition et de la violence. Près de la majorité des jeunes interrogés dans le cadre de l'étude avaient fait l'objet d'au moins une interpellation involontaire et arbitraire de la part de la police, même s'ils n'avaient commis aucune infraction justifiant une intervention policière. Le profilage racial a été observé dans l'émission de contraventions et les arrestations de jeunes pour de petites infractions et dans des actes d'intimidation policière, de menaces verbales et

de violence physique. Ces pratiques ont de multiples conséquences négatives sur les jeunes. Les résultats montrent que le profilage racial provoque chez les jeunes des traumatismes, du stress, de la peur et un sentiment d'insécurité. Il érode également leur identité et leur sens de la citoyenneté et les amène à se méfier de la police. Les jeunes ont rarement eu recours à de l'aide officielle après avoir été confrontés au profilage racial, généralement parce qu'ils ne connaissaient pas les options qui s'offraient à eux, parce qu'ils croyaient que les coûts des poursuites judiciaires étaient trop prohibitifs ou parce qu'ils manquaient de confiance dans le système judiciaire. La plupart des jeunes ont trouvé de leur propre initiative des moyens de faire face aux actes de profilage racial. Ils se sont résignés à la réalité de l'intrusion policière, se sont retirés des espaces publics ou n'ont plus accepté de coopérer avec la police.

Le rapport conclut que le profilage racial est le produit de préjugés des policiers, mais aussi des politiques organisationnelles du Service de Police de Montréal (SPVM). Le rapport démontre que la lutte du SPVM contre les gangs de rue et sa réglementation sur les « incivilités » sont deux politiques qui soumettent les jeunes des minorités racisées à un niveau excessif d'attention et d'interpellation de la part de la police. Pour éliminer le profilage racial, le rapport propose quatre recommandations qui vont au-delà des préjugés individuels des policiers :

- 1) exiger que le SPVM rende publiques les données de rapports policiers dans lesquels l'identité raciale des personnes est identifiée ;
- 2) créer un organisme de surveillance indépendant de la police chargé d'analyser les données policières, de produire des rapports et de mener des consultations publiques ;
- 3) éliminer toutes les politiques et programmes d'application de la loi qui visent exagérément les jeunes des minorités racisées, notamment la guerre aux gangs de rue et les sanctions pour incivilités mineures (c'est-à-dire se trouver en groupes dans les espaces publics) ; et
- 4) réduire de 20% le personnel et le budget du Poste de Quartier de Saint-Michel (Poste 30) et transférer ces ressources vers des programmes communautaires pour les jeunes et les familles du quartier.

EXECUTIVE SUMMARY

Racial profiling by the police is a longstanding problem in Montreal and shows little sign of abating. A number of investigative reports have been produced over the years, dating back to 1984. However, fewer scientific studies have so far been conducted on the phenomenon in Quebec. The quantitative studies available have yielded vital information about the prevalence of racial profiling in Montreal and demonstrated how Black/white disparities in police stops, arrests, and detentions bear little relationship to the actual behaviors of individuals. It is only through qualitative studies that we can gain a more complete understanding of the ways by which racial profiling occurs and the impact it has on the groups most affected, namely racial minority youth.

The present report is the result of a three-year research project that sought to acquire a deeper understanding of racial profiling and its consequences for young people in Montreal. The study, focused on the culturally diverse Montreal neighbourhood of Saint-Michel, was begun in 2015. It was overseen by a team of three academic scholars, a research assistant, and five young people, and involved semi-structured interviews with 48 youth residing in Saint-Michel and between the ages of 15 and 28. The study followed a participatory methodology and involved the youth researchers in every respect, from devising research questions to recruiting interviewees, from conducting and coding interviews to analysing the research findings and writing the present report.

Findings from the interviews show that racial profiling is prevalent in Saint-Michel, occurring in a variety of spaces, including parks, streets, housing complexes, and public transportation. Racial profiling also comprises a continuum of practices, from police surveillance, to street-level interceptions, and the exercise of coercion and violence. Close to a majority of the youth interviewed for the study had experienced at least one involuntary and arbitrary stop by the police, even though they had committed no offence to warrant police attention. Racial profiling was observed in the ticketing and arrests of youth for small offenses and in acts of police intimidation, verbal threats, and physical violence. These practices exert multiple, negative consequences on young people. Findings show that racial profiling causes young people to experience trauma, stress, fear, and insecurity. It also erodes their

identities and sense of citizenship, and leads them to distrust the police. Rarely did young people seek any formal help after facing racial profiling, usually because they did not know of the options available to them, believed the costs of legal action were too prohibitive, or lacked confidence in the judicial system. Most of the young people found ways to cope with acts of racial profiling on their own. They either resigned themselves to the reality of police intrusion, withdrew from public spaces, or refused to cooperate any longer with the police.

The report concludes that racial profiling is a product of police biases, but also of the organizational policies of the Service de Police de Montréal (SPVM). The report shows that the SPVM's fight against street gangs and its regulation of "incivilities" are two policies that subject racial minority youth to an undue level of police attention and interception. To eliminate racial profiling, the report advances four recommendations that go beyond the individual prejudices of police officers:

- 1) requiring the SPVM to make race-based data publicly available ;
- 2) creating an independent police watchdog to analyze police data, produce reports, and conduct public consultations ;
- 3) eliminating all law enforcement policies and programs that unduly target racial minority youth, including the war on street gangs and the penalties for harmless incivilities (i.e., hanging out in groups in public spaces) ; and
- 4) reducing the personnel and budget of the Poste de Quartier for Saint-Michel (Poste 30) by 20 percent, and transferring those resources towards community-based programs for young people and families in the neighborhood.



INTRODUCTION

Le profilage racial est depuis longtemps reconnu comme étant un problème dans l'application de la loi, à Montréal ainsi que dans d'autres villes canadiennes comme Toronto et Kingston (Chan et Chunn 2014; Tanovich 2007; Tator and Henry 2006; Wortley et Owosu-Bempah 2011; Wortley et Marshall 2005). Le profilage racial est défini au Québec comme « toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réels ou présumés, tels la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent » (CDPDJ 2011 : 10). Bien que le profilage racial puisse être pratiqué par toute « personn[e] en situation d'autorité » (ibid.), il est généralement discuté en lien avec le travail du corps policiers et autres agents de sécurité.

Les premières enquêtes approfondies portant sur le profilage racial à Montréal datent des années 1980, avec un rapport du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR) décrivant les fréquents épisodes de harcèlement et de violence commises par la police contre les adultes et les jeunes appartenant à des minorités racisées ainsi que la quasi-absence de mesures disciplinaires prises contre les policiers coupables. Vingt ans plus tard, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) a publié un rapport qui fait un état des multiples formes de discrimination systémique que vivent les jeunes racisés quand ils et elles entrent en contact avec les services de sécurité publique, le milieu de l'éducation et le système de protection de la jeunesse. Ce rapport donne écho aux enquêtes précédentes et montre à quel point le profilage racial demeure un problème pressant et répandu à Montréal (Conseil Interculturel de Montréal 2016; McInnis 2017; Schué 2017; McInnis 2017; Solyom 2017). Les mêmes phénomènes de harcèlement policier, de sur-surveillance, et d'arrestations disproportionnées de personnes racisées existent encore aujourd'hui.

Considérant les données probantes indiquant que le profilage racial existe depuis déjà longtemps et perdure à Montréal, il est surprenant que peu d'études qualitatives aient été menées pour approfondir les connaissances à ce sujet. La présente étude vise à combler cette lacune et à analyser de manière plus systématique des cas de profilage racial vécus par des jeunes appartenant à des minorités racisées à Montréal. Les preuves quantitatives produites jusqu'à présent montrent l'ampleur du problème et tracent les grandes lignes; cependant, nous ne comprenons toujours pas adéquatement certains aspects, notamment la façon dont le profilage racial se manifeste dans le quotidien des jeunes, en quoi il touche leur bien-être et par quels moyens il peut être évité. Tant que nous ne comprenons pas mieux les mécanismes et les conséquences sociales et humaines du profilage racial, les efforts que nous déployons pour résoudre le problème resteront insuffisants et limités.

La présente étude est la première enquête qualitative sur le profilage racial menée à Montréal avec un échantillon de jeunes de minorités racisées dont l'âge varie entre 15 à 28 ans. Une méthodologie de recherche participative a été utilisée pour faire pleinement participer les jeunes à l'élaboration et à la réalisation de l'étude. Nous estimons que collaborer avec des jeunes comme co-chercheurs nous a permis de réaliser une étude plus fermement ancrée dans les réalités et les perspectives des

jeunes de diverses origines dans le quartier. Cela a également permis une analyse plus profonde des multiples facettes du profilage racial à Montréal.

Le rapport est le fruit de plus de deux années de collaboration étroite et continue entre cinq jeunes, un assistant de recherche, et trois chercheurs universitaires.¹ Il présente les résultats de 48 entrevues menées auprès de jeunes vivant à Saint-Michel, un quartier où le profilage racial a longtemps été vu comme un problème. Dans les pages qui suivent, nous examinons tout d'abord les données statistiques sur le profilage racial à Montréal et à Saint-Michel. Puis nous décrivons les résultats de la présente étude en fonction des grands thèmes identifiés dans l'analyse des entrevues : tout d'abord les types d'interventions policières, puis les types d'abus policiers, le point de vue des jeunes sur le comportement des forces de l'ordre, et enfin les impacts sociaux et psychologiques du profilage racial sur les jeunes. Pour terminer, nous présentons les conclusions ainsi qu'une série de recommandations reposant sur les résultats des entrevues.

¹ Nous souhaitons également reconnaître la contribution de nos collègues Jessica Ruglis, Ph. D., et Simone Viger de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université McGill, qui nous ont généreusement aidé dans le cadre de l'étude.

CONTEXTE



Plus de trente années d'enquêtes publiques et d'études de recherche font état du profilage racial à Montréal. La première étude importante, intitulée *And Justice for All*, a été publiée en 1984 par le CRARR. Elle a été menée à la suite de plusieurs cas très médiatisés de violences policières commises contre des minorités raciales à Montréal, dont un qui s'est déroulé à Rosemont en 1979 et au cours duquel la police a pris des mesures agressives et proféré des menaces racistes pour faire sortir un groupe de jeunes Noirs d'un parc très fréquenté. L'étude a décrit neuf types de comportements de discrimination raciale affichés par des membres du Service de police de la Ville de Montréal, entre autres le fait de confondre des personnes appartenant à une minorité avec d'autres membres du même groupe minoritaire; la violence verbale, les injures et le harcèlement racial; les sévices; et le manque de mesures disciplinaires prises contre les policiers abusifs.

Deux rapports publiés dans les dix années suivantes sont venus confirmer et approfondir ces premiers résultats. Le premier, intitulé *Enquête sur les relations entre le corps policier et les minorités ethniques et visibles*, a été rédigé par la CDPDJ (1988) après l'homicide d'Anthony Griffin – un jeune Noir – par la police en 1987. Ce document conclut entre autres que les Montréalais Noirs étaient trois fois plus susceptibles que les Blancs d'être amenés à un commissariat de police après avoir été interpellés. Le second rapport, intitulé *Une occasion d'avancer*, a été rédigé par le Ministère de la Sécurité publique (1992) après l'homicide d'un autre jeune Montréalais Noir – Marcellus François – par la police en 1991. Ce document cite la conclusion du coroner responsable de l'enquête sur le décès de Marcellus François : « On voit au sein du corps policier [de Montréal] des signes inquiétants d'insensibilité envers les membres de la communauté Noire, d'ignorance à leur propos et de manque de respect à leur égard » (Ministère de la Sécurité publique 1992 : 5). Le rapport présente aussi sa propre conclusion, qui repose sur des consultations tenues avec les communautés Noires de Montréal : « Les comportements modelés par la discrimination raciale (ou perçus comme tels) ont eu un impact négatif sur les relations entre le service de police [de Montréal] et les communautés Noires, et sur les perceptions qu'ils ont l'un de l'autre » (ibid.). Ces premiers rapports contenaient plusieurs recommandations sur des réformes à mettre en oeuvre au sein des services de police. Certaines réformes ont été mises en oeuvre, comme l'embauche de plus de policiers racisés et l'enseignement des policiers sur les réalités des communautés racisées, quoique la plupart demeurent inachevées (CRARR 1988 ; CDPDJ 1995 ; Lashley, Hassan, Harris et Touzin 2015).

Dans une étude quantitative, Bernard et McCall (2009 ; 2010) ont pu fournir un portrait plus précis sur l'ampleur et les mécanismes du profilage racial à Montréal. Jusqu'à ce point, il y avait un manque de données statistiques et agrégées sur le phénomène. Dans leur étude, les auteurs Bernard et McCall (2010) conclut que le taux d'interpellation des jeunes Noirs à Montréal entre 2006 et 2007 était 4,2 fois plus élevé que celui des jeunes Blancs. Quant au taux d'arrestation, il était 2,2 fois plus élevé pour les jeunes Noirs que pour les jeunes Blancs. Bernard et McCall (2009 ; 2010) affirment que ces écarts sont en partie le reflet d'un niveau de « sur-surveillance » des jeunes racisés par les policiers et les agents de sécurité. Leurs données illustrent que, pour l'année 2001, 28,3% des jeunes Noirs à Montréal ont été arrêtés suite à une interpellation par des policiers dans la rue. Pour les jeunes Blancs, ce pourcentage était 16,7%. Les jeunes Blancs étaient le plus souvent arrêtés après

un appel au 911 et en lien avec une infraction. De plus, les policiers avaient plus de tendance à interpellier des jeunes Noirs pour des questions mineures (Bernard et McCall 2009).

Dans une seconde analyse statistique, Charest (2009 ; 2010) corrobore les constats ci-dessus en montrant que les jeunes Noirs sont arrêtés plus souvent inutilement ou pour des gestes mineurs comparés aux jeunes Blancs. L'auteur conclut que 63% des Noirs étaient interpellés pour une interrogation ou pour une question mineure comme une enquête de routine ou un sujet d'intérêt entre 2006 et 2007. En revanche, 64% des Blancs étaient interpellés pour une réelle infraction pénale. Dans la grande majorité des cas, les interpellations arbitraires de jeunes Noirs ne produisent aucun résultat. Selon Charest (2009), parmi les contrôles d'identités de jeunes Noirs entre 2006 et 2007, seulement 4% ont fini par une arrestation ou la découverte d'une infraction. Malgré cela, les jeunes Noirs sont plus susceptibles que les jeunes Blancs d'être détenus, et leurs détentions sont plus souvent motivées par des infractions mineures comme une non-comparution devant un tribunal ou le non-respect d'une probation (Bernard et McAll 2009).

L'ensemble des données démontre que le profilage racial prend de multiples formes et se manifeste à tous les niveaux de l'application de la loi, y compris la surveillance, l'interception, l'arrestation et la détention.² Puisque les études citées datent maintenant de plus de dix ans, il est serait pertinent de réaliser de nouvelles enquêtes. Quelques données empiriques sont disponibles sur l'impact du profilage racial sur la surreprésentation des personnes Noires dans les centres de réadaptation et les centres correctionnels au Québec (Bériault, Laurier, et Guay 2017 ; Office of the Correctional Investigator 2013). Le rapport de la CDPDJ (2011) fait état d'une tendance alarmante, indiquant que la prison de Bordeaux est allée de 0% de détenus Noirs au début des années 1980 jusqu'à 40% aujourd'hui. Des enquêtes sur le profilage racial et ses multiples expressions sont donc urgentes.

2 Faubert, Montmagny Grenier et Boivin (2015) ont constaté qu'à Montréal, les garçons appartenant à une minorité visible étaient moins susceptibles que les jeunes Blancs de bénéficier de mesures extrajudiciaires lors d'une interpellation policière.

2.1 LA RACISATION DES « GANGS DE RUES » AU QUÉBEC

Les plus hauts taux d'interpellation et d'arrestation de jeunes Noirs à Montréal reflètent, au moins en partie, l'investissement disproportionné des ressources policières consenti aux quartiers où vivent ces jeunes (Bernard et McAll, 2010 ; CDPDJ, 2011).³ Selon Charest (2009), une des causes de l'augmentation des contrôles d'identité des jeunes Noirs entre 2006 et 2007 était l'introduction en 2005 de l'escouade antigang « Avance » du SPVM. Dans le quartier Montréal-Nord, la fréquence mensuelle d'interpellations de personnes Noires a monté de 126% de 2006 à 2007, contrairement à 40% pour les Blancs. Dans le quartier Saint-Michel, l'augmentation était de 91% pour les Noirs, versus 15% pour les Blancs (Charest, 2009).⁴ Dans le quartier Montréal-Nord, la montée des interpellations arbitraires et des cas de harcèlement par les policiers ont créé un climat quasi intolérable pour les jeunes et ont fini par déclencher l'émeute de 2008, lorsque que Fredy Villanueva a été tué par un policier (Courcy, 2008 ; Myles, 2010). Fredy Villanueva était un jeune de 18 ans qui a été interpellé et tué par un policier lorsqu'il jouait aux dés avec des amis dans un centre de stationnement commercial, ce qui est considéré une infraction selon les règles municipales (Sylvestre, 2010a).

Le SPVM et les médias au Québec maintiennent depuis longtemps un discours sur les gangs de rues qui véhiculent des préjugés envers les jeunes de minorités racisées, surtout les jeunes Noirs et les jeunes Latinos (Brosseau et Guay, 2017 ; González

3 Cette conclusion concorde avec les recherches menées sur les postes de police au Canada. Carmichael et Kent (2015) ont constaté que les villes canadiennes dotées d'une plus grande population de minorités racisées avaient tendance à employer un plus grand nombre de policiers. Les auteurs relèvent que la taille relative de la population de minorités racisées avait une plus grande incidence sur la taille du service de police de la ville que des facteurs comme les taux de criminalité. Montréal, ville dotée d'une population minoritaire relativement importante, s'est révélée avoir l'un des plus grands services de police par habitant.

4 Charest (2009 ; 2010) note que les calculs ne représentent qu'une fraction du volume d'interpellations pour contrôle d'identités car les policiers ne remplissent des fiches que pour 5% à 20% des cas.

Castillo et Goyette 2013 ; González Castillo et Goyette 2015 ; Laramée 2012 ; Symons 1999). Les bandes de jeunes existent depuis longtemps à Montréal et regroupent des jeunes de toutes origines, incluant des jeunes Blancs (Craig, Vitaro, Gagnon et Tremblay 2002 ; Perreault 2005 ; Leblanc et Lanctôt 1995 ; Symons 1999). Les auteurs Leblanc et Lanctôt (1995) notent qu'au début des années 1970, les bandes de jeunes à Montréal étaient majoritairement composées de jeunes Blancs et elles sont devenues progressivement plus diverses avec le temps dû à l'arrivée de nouveaux immigrants. Une étude plus récente réalisée auprès de jeunes contrevenants à Montréal a révélé que les jeunes Blancs avaient autant tendance à s'identifier en tant que membres de « gang » que les jeunes racisés (Bériault et coll. 2017).

Non seulement le concept de « gangs de rues » ne fait pas l'unanimité dans le monde scientifique, mais il y a un manque de données fiables et justes sur la délinquance juvénile chez les jeunes racisés à Montréal (Hallsworth et Young 2008). Jusqu'à maintenant, aucune étude québécoise n'a démontré de façon concluante que les bandes de jeunes sont plus fréquentes chez les jeunes racisés. Le corpus québécois produit sur les « gangs de rues » est aussi marqué par des limites méthodologiques. Presque la totalité des études a été entreprise dans des centres de détention et avec des échantillons restreints, et non dans des quartiers où ces groupes sont supposément actifs. De plus, des concepts typiquement Américains de « gang » ont été importés pour comprendre les réalités montréalaises sans qu'il n'y ait eu de réflexions sur les différences entre les deux contextes (Hamel, Alain et Messier-Newman 2015). Comme l'a souligné Symons (1999), la racisation des « gangs de rue » à Montréal reflète plus les stéréotypes ethniques et raciaux des policiers que des faits objectifs et établis. Nos propres analyses de données du SPVM révèlent que le taux de délinquance dans le quartier Saint-Michel—un des quartiers avec une réputation de « gang de rues »—est inférieur à d'autres quartiers à Montréal où l'on trouve peu de jeunes Noirs (SPVM 2009).

Prises ensemble, les informations disponibles suggèrent fortement que la lutte aux « gangs de rues » et la racisation du phénomène des bandes de jeunes au Québec sont le produit d'objectifs politiques et organisationnels qui vont au-delà des préoccupations liées au contrôle de la délinquance ou de la criminalité. Dans un article assez révélateur et publié dans *Le Devoir* en 2010, le directeur adjoint du SPVM à l'époque, Jacques Robinette, admet que la lutte contre les gangs de rues visait moins à lutter contre le crime qu'à répondre aux craintes que la criminalité

suscite au sein de la population. Il explique que la priorité mise sur les gangs au début des années 2000 était entièrement justifiée car « c'est sur le sentiment de sécurité du citoyen que nous intervenons ». Il ajoute que, même si les gangs ne commettent qu'une petite fraction des crimes perpétrés à Montréal, ils obtiennent 60% ou 70% de l'attention médiatique (Le Devoir 2010). Dans un second article publié dans *La Presse* en 2010, un policier explique que ses collègues et lui ont expressément reçu l'ordre de considérer les suspects Noirs comme une priorité, même s'il fallait pour cela ignorer d'autres actes criminels clairement établis. Pendant l'entrevue, le policier a expliqué que « la priorité, c'était les Noirs. Il fallait quasiment en inventer, sinon les projets d'enquête n'étaient pas autorisés » (Lagacé 2010).

La racisation des « gangs de rue » a pour effet de renforcer le profilage racial à Montréal. Non seulement le discours sur les gangs de rue au Québec alimente les stéréotypes négatifs de jeunes Noirs et de jeunes Latinos, mais il légitime une surveillance policière plus intensive des jeunes racisés et un traitement plus sévère de jeunes soupçonnés d'être membres de gangs. Dans un autre article, Sylvestre (2010a) explique que l'élaboration de concept « gangs de rue » au Québec a mené à une multiplication des systèmes de charge pénale et à une expansion du contrôle répressif. Si la lutte aux gangs de rue à Montréal vise vraiment les sentiments de sécurité du public plus que des taux de criminalité, elle constitue une atteinte aux droits des jeunes de minorités racisées.

2.2 LE CONTRÔLE D'INCIVILITÉS ET LE PROFILAGE SOCIAL ET RACIAL

La lutte contre les incivilités à Montréal est une autre politique qui a des répercussions négatives pour les jeunes racisés. Les règlements de la Ville de Montréal et du SPVM sur les incivilités s'articulent autour d'une série de documents d'orientation officiels qui demandent à la police de surveiller de près un ensemble de comportements et d'infractions mineures commises dans les espaces publics (CDPDJ 2009 : 52 ; SPVM 2003). Ces comportements et infractions comprennent : le regroupement de jeunes sur la voie publique (flânage, harcèlement, intimidation, bruit) ; les comportements incivils (cracher, uriner ou abandonner des déchets) ; la consommation d'alcool ou de drogue en public ; et plusieurs autres « comportements gênants » (SPVM 2003). La lutte contre ces comportements remonte au programme ACES du début des années 90 (Duchesneau, Cordeau et Chalom 1998), mais s'est nettement intensifiée en 2003, lorsque le SPVM a classé les incivilités parmi ses priorités et a dressé une liste de mesures à suivre, qui a été approuvée par la Ville de Montréal (Sylvestre 2010a ; Sylvestre 2010b).

L'impact du contrôle des incivilités sur la judiciarisation des jeunes en situation d'itinérance à Montréal a été bien documenté jusqu'à présent. Bellot et coll. (2005) ont constaté que le nombre de contraventions données à des personnes en situation d'itinérance à Montréal a sextuplé entre 1994 et 2005. Outre ces résultats, le CDPDJ (2009) a remarqué que même si les personnes en situation d'itinérance ne constituent que 0,8 % de la population montréalaise, elles ont reçu 31,6 pour cent des contraventions émises en raison d'incivilités en 2004. Des recherches empiriques sur l'impact du contrôle des incivilités auprès des jeunes racisés à Montréal n'ont jamais été entreprises, quoique le problème ait été soulevé auparavant, notamment par le Conseil Interculturel de Montréal (2006) ainsi que la CDPDJ (2011). Dans un avis sur le profilage racial, le Conseil Interculturel (2006) souligne que les jeunes racisés se sentent sur-réglementés et considèrent que les policiers utilisent les incivilités comme prétexte pour les interpellier. Le rapport du CDPDJ (2011) conclut que le contrôle des incivilités est un des facteurs qui contribuent à la surreprésentation des jeunes racisés parmi ceux qui sont interpellés par la police. Il convient de noter qu'aucune des incivilités ne met la

population en danger. De plus, le fait d'attirer l'attention des forces de l'ordre entraîne de graves répercussions pour les jeunes qui passent plus de temps dans des espaces publics (ex. parcs, métros) pour socialiser avec leurs pairs. Bien qu'il ait déjà été démontré que la politique contre les incivilités de la ville porte atteinte aux personnes en situation d'itinérance de façon significative, la présente étude montre qu'elle a aussi des répercussions sur les jeunes appartenant à des minorités racisées.



MÉTHOD- OLOGIE

La présente enquête qualitative a été initiée à partir de conversations avec deux jeunes bénévoles impliqués dans un organisme communautaire dans le quartier Saint-Michel. Ces jeunes ont partagé leurs inquiétudes envers le comportement et les abus de policiers dans le quartier et voulaient que le problème soit mieux connu et mieux documenté. La décision a été prise de former une équipe de recherche avec ces deux jeunes ainsi que d'autres jeunes du quartier afin d'étudier les relations entre les jeunes et la police du quartier et les formes de profilage racial. Une équipe de recherche de cinq jeunes a été créée, à partir d'un recrutement dans les écoles et par l'entremise d'organismes communautaires. Au fil du temps, les deux jeunes à l'origine du projet ont dû se retirer en raison d'autres obligations et de nouveaux jeunes ont été recrutés pour les remplacer.



L'équipe comptait cinq jeunes de Saint-Michel, un adjoint de recherche et trois chercheurs universitaires. L'adjoint de recherche avait été embauché pour aider l'équipe dans la supervision et la coordination ; son contrat a pris fin en novembre 2015. Les cinq jeunes qui ont intégré l'équipe étaient originaires du quartier et appartenaient à des minorités racisées (leurs parents venaient soit d'Haïti, soit d'Afrique du Nord). Quatre jeunes s'identifiaient au genre masculin et une au genre féminin. À l'hiver 2015, lorsque l'étude a commencé, les jeunes avaient entre 15 et 24 ans.

Les jeunes chercheurs ont été embauchés à titre d'employés. Ils ont reçu une rémunération légèrement supérieure au salaire minimum pour chacune des heures qu'ils ont passées sur le projet. Une fois le budget initialement prévu pour les salaires des jeunes épuisé, il a fallu trouver des fonds supplémentaires pour continuer de rémunérer les jeunes chercheurs pour le temps qu'ils consacraient à l'étude. L'Observatoire sur les profilages à l'Université de Montréal a octroyé au projet de recherche une subvention permettant de verser une modeste allocation à chaque jeune.

Des réunions d'équipe se tenaient à peu près deux fois par mois, le samedi après-midi, généralement de 13 h à 16 h. Au cours de ces rencontres, les jeunes recevaient de la formation sur les techniques de recherche qualitative (élaboration de questionnaires, réalisation d'entrevues face à face, codage de données, etc.). Chaque étape de l'étude s'est déroulée selon une approche entièrement collaborative. Jeunes et adultes ont travaillé de concert pour produire le guide d'entretien, concevoir un dépliant pour le recrutement des participants, faire connaître l'étude et trouver des participants, mener les entretiens, transcrire les entretiens, analyser les données et rédiger le présent rapport.

Les jeunes interviewés ont été recrutés par le biais de différentes méthodes (prises de contact avec des animateurs communautaires de Saint-Michel ; sondages cumulatifs ; réseaux de camarades des jeunes chercheurs ; et dépliants distribués dans des espaces publics du quartier comme le métro et des lieux où les jeunes aiment passer du temps). De mai à septembre 2015, 48 entretiens ont été menés auprès de 51 jeunes. Les participants ont été plus nombreux que les entretiens réalisés, car dans trois entrevues, le jeune a demandé si son ami pouvait rester avec lui durant la conversation – parce qu'il se sentait plus à l'aise en sa compagnie. Ces entrevues-ci

furent parmi les plus longues, car les jeunes étaient incités à parler librement et sans réserve, et la conversation a fini par porter sur les expériences des deux jeunes présents.

La plupart des entretiens ont duré entre 30 et 60 minutes, quelques-uns s'étant poursuivis au-delà. Âgés de 18 à 28 ans, les jeunes avaient des identités qui reflétaient la diversité du quartier, à savoir : Noir (32), Latino-Américain (2), Asiatique (1), Nord-Africain (10), Moyen-Orient (2), Blanc (2) et Métis (2). Sur les 51 participants, 14 (soit 27 %) étaient de jeunes femmes. Le recrutement de jeunes filles et femmes a été plus difficile. Il serait important de poursuivre des enquêtes afin de mieux connaître l'expérience du profilage racial tel que vécu par des jeunes femmes.

La participation des jeunes en tant que co-chercheurs a enrichi l'étude de multiples façons. Tout d'abord, le guide d'entretien a été créé en fonction des points de vue, du langage et des connaissances des jeunes. Ensuite, l'équipe a pu recruter et interviewer un échantillon diversifié et représentatif des jeunes dans le quartier, en relativement peu de temps. Le leadership et les réseaux sociaux des jeunes co-chercheurs a aussi permis à l'équipe de prendre contact et de parler avec des jeunes qui autrement n'auraient pas participé à une étude de ce genre. L'échantillon des jeunes interviewés comprenait non seulement ceux qui étaient plus enclins à parler et à se sentir à l'aise avec des étrangers, mais également ceux qui s'étaient éloignés des institutions conventionnelles et étaient moins susceptibles de se faire connaître. Les jeunes qui ont vécu les expériences les plus difficiles avec la police sont les plus durs à joindre ; d'ailleurs, il a fallu consacrer plus de temps et d'efforts pour les contacter.

Pour les jeunes âgés de moins de 18 ans, il a fallu obtenir le consentement des parents avant de mener l'entretien. Ce consentement parental n'était pas toujours facile à obtenir et nous a d'ailleurs fait perdre quelques participants. Nous avons demandé aux participants âgés de 18 ans et plus de donner leur consentement verbalement ou par écrit au début de l'entretien. Dans plusieurs cas, il a fallu rassurer les participants que les entrevues étaient anonymes, que nous ne travaillons pas avec la police et que l'étude était indépendante. En guise de remerciement pour leur participation, les répondants et répondantes ont reçu une allocation de 20 \$.

La majorité des entrevues a été dirigée par un jeune membre de l'équipe, accompagné de l'assistant de recherche. Une moindre proportion a été tenue par un ou deux chercheurs universitaires en compagnie de l'assistant de recherche. Le questionnaire développé par l'équipe a été suivi à fond dans chaque entrevue. En tout, 23 questions ont été abordées dans les entretiens (voir Annexe). Tel que décrit dans le questionnaire, les répondantes et répondants ont été questionnés sur leurs expériences positives et négatives avec la police.

Le but des entrevues était de répertorier toutes les expériences que les jeunes avaient eu avec des policiers, que ce soit dans le passé ou le présent. Ainsi, les résultats de l'étude ne sont pas limités à des dates ou des contextes fixes. Les jeunes ont aussi bien parlé d'expériences récentes qui ont eu lieu dans le quartier Saint-Michel que d'incidents dans d'autres quartiers ou à d'autres moments de leurs parcours. Lorsque toutes les entrevues ont été finalisées et enregistrées, elles ont été transcrites mot pour mot. Environ un tiers des entrevues a été transcrit par des membres de l'équipe et les autres deux tiers par un service professionnel de transcription. Les réponses écrites ont ensuite été incorporées dans un tableau et classées par question. L'équipe a codé les résultats en analysant ligne par ligne l'intégralité des 48 réponses données à chaque question. Lors de ces réunions d'équipe plutôt longues, jeunes chercheurs et chercheurs adultes se retrouvaient pour lire les transcriptions et se mettre d'accord sur le système de codage. Celui-ci s'est finalement composé des catégories suivantes :

- 1) méthodes d'interception et d'intervention policière ;
- 2) constructions sociales des jeunes ;
- 3) réactions des jeunes ;
- 4) perceptions des jeunes ;
- 5) types d'abus policiers ;
- 6) conditions environnementales du quartier.

Grâce à l'analyse des données rigoureusement effectuée par l'équipe, l'interprétation des résultats a été plus approfondie et multidimensionnelle qu'il n'en aurait été autrement. Pour cette raison, l'étude contribue de façon unique et significative à notre compréhension du profilage racial, d'autant plus qu'elle a été dirigée et menée à bien par des jeunes appartenant à des minorités racisées.

4 RÉSULTATS



Cette section résume les principaux résultats de l'étude. Elle est structurée en fonction des thèmes qui ont été déterminés lors de l'analyse :

- 1) méthodes d'interpellation et d'intervention ;
- 2) abus et violence des policiers ;
- 3) recours à la justice ;
- 4) constructions sociales des jeunes ;
- 5) opinions des jeunes concernant le comportement des policiers ; et
- 6) impacts sociaux et psychologiques du profilage racial sur les jeunes.

Afin de préserver l'anonymat des participants et participantes, nous décrivons seulement le genre et l'identité des jeunes à côté des citations. Avant de poursuivre avec l'analyse des résultats, la section ci-dessous donne un bref aperçu du quartier Saint-Michel.



LE QUARTIER SAINT-MICHEL

Le quartier Saint-Michel connaît une longue histoire de diversité culturelle, là où des immigrants de pays aussi divers que l'Italie, Haïti, le Maroc et l'Algérie se sont installés depuis des années. Cette diversité culturelle s'est accrue avec l'arrivée d'immigrants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine. De plus, on y trouve des résidents natifs du Québec d'origines diverses, incluant une présence importante de Québécois d'ascendance européenne. Selon le recensement canadien de 2006, 47% des résidents du quartier sont des immigrants de première génération⁵ (Vivre Saint-Michel en Santé 2013). Malheureusement, le quartier Saint-Michel est aussi un milieu où les taux de pauvreté et de chômage sont plus élevés que la moyenne de Montréal. Le taux de chômage à Saint-Michel est de 12,4% en 2006, contrairement à 8,8% pour la population entière de Montréal. En 2006, la population à Saint-Michel vivant sous le seuil du faible revenu est de 29%, versus 23% pour la Ville de Montréal.

Un portrait du quartier, publié par le SPVM en 2009, note que malgré les plus hauts niveaux de détresse économique et de familles vulnérables à Saint-Michel, le taux de délinquance n'est pas aussi haut que l'on pourrait s'y attendre (SPVM 2009). Cela semble concorder avec la littérature sur les quartiers immigrants. Contrairement aux stéréotypes, les jeunes immigrants ont moins tendance à s'engager dans la délinquance, en comparaison aux jeunes natifs (Beiser, Hou, Hyman et Tousignant 2002; Hagan, Levi et Dinovitzer 2008). Le même portrait du SPVM sur Saint-Michel en 2009 montre que, malgré un taux de délinquance qui n'est pas si élevé, les jeunes ont plus de risque de se retrouver avec un dossier judiciaire. En 2009, le pourcentage de « suspects juvéniles » à Saint-Michel place le quartier au 4e rang parmi les 33 quartiers à Montréal.⁶ D'un autre côté, le quartier se situe au 7e rang

⁵ Nous nous fions aux données du recensement de 2006 car des questions persistent sur le manque de représentativité du recensement de 2011.

⁶ Nous avons voulu obtenir le même « Profil de quartier » pour des années plus récentes, et un agent du SPVM nous a informé que le financement pour ces rapports a été aboli par le gouvernement fédéral (citation de communication personnelle, 2016). Il serait important de reproduire la même analyse avec des données pour 2017.

pour son taux de délinquance (D'Élia 2009). Cet écart entre le taux de délinquance et le taux de suspects juvéniles semble être la preuve d'une plus grande surveillance et d'une plus forte criminalisation des jeunes du quartier Saint-Michel. Des données à jour sur les taux de délinquance et de judiciarisation permettraient d'évaluer si cet écart existe toujours.

4.1 MÉTHODES D'INTERCEPTION ET D'INTERVENTION

«Ben le contact avec la police c'est pas mal tout le monde. Depuis que t'es dans le quartier, tu chilles dans le quartier, la police va quand même au moins une fois t'avoir parlé.»

(Femme, Noire)

Les descriptions que les jeunes ont faites des activités policières menées dans le quartier ont été groupées sous le thème général « méthodes d'interpellation et d'intervention ». Les types d'intervention policière variaient, s'inscrivant dans un continuum allant de la surveillance de routine aux interventions plus sérieuses (comme les arrestations et les détentions). La plupart des interpellations policières étaient considérées « non motivées », c'est-à-dire qu'elles étaient aléatoires, apparemment injustifiées et sans rapport avec une infraction ou un crime commis par un jeune. Lorsque les interpellations policières étaient motivées par une infraction, il s'agissait généralement d'un comportement d'importance mineure et découvert au cours de l'interaction. Ces comportements comptaient des incivilités (cracher, uriner, faire du vélo sur le trottoir, etc.).

Dans la plupart des cas, l'interpellation se terminait sans que la police ne prenne d'autres mesures et les jeunes étaient autorisés à partir. Cependant, dans trop de cas, la rencontre se terminait plus négativement : le jeune recevait une amende, ou alors il était arrêté et détenu, voire traité avec violence et agressivité par des policiers. Dans deux cas, des jeunes hommes interpellés au hasard ont été tenus sous la menace d'une arme par des policiers alors qu'ils ne représentaient aucun danger. Des jeunes ont aussi indiqué avoir été détenus plusieurs heures, même lorsque la police n'avait pas de preuve démontrant qu'ils avaient commis un crime ou une infraction.

Dans l'ensemble, les différents types d'interception et d'intervention policières se répartissent dans les sous-catégories suivantes :

- a) surveillance des jeunes dans des espaces publics ou privés extérieurs,
- b) interrogatoires de personnes interpellées au hasard,
- c) contrôles d'identité,
- d) infractions mineures et incivilités,
- e) fouilles, arrestations et détentions.

Outre le niveau élevé de surveillance dont les jeunes faisaient l'objet au quotidien, ils ont également discuté des nombreux types de rapports directs qu'ils avaient avec la police. Les rapports entre les jeunes et la police variaient considérablement d'un participant à l'autre ; certains ne rencontraient jamais la police, ou seulement à de rares occasions, tandis que d'autres la rencontraient de façon quotidienne

et routinière. Dans 27 des 48 entretiens réalisés, les jeunes ont mentionné avoir personnellement rencontré la police. Dans certains cas, c'est le jeune ou un membre du foyer qui s'est mis en rapport avec la police en raison d'une entrée par effraction, d'un cas de violence conjugale ou d'un autre problème de la sorte. Dans d'autres cas, la prise de contact avait été initiée par la police et non par le jeune lui-même.⁷

Dans l'ensemble, les jeunes qui avaient le moins de contacts avec la police avaient tendance à être ceux qui passaient peu de temps dans des espaces publics, et qui étaient plus jeunes (âgés de moins de 16 ans) et du genre féminin. Les jeunes qui étaient le plus fréquemment et régulièrement en contact avec la police étaient plus âgés, de 18 ans ou plus, et de genre masculin. Les jeunes qui n'avaient jamais eu de contact avec la police pouvaient quand même bien souvent nommer parmi leurs amis, parents et connaissances quelqu'un qui avait été interpellé. Parmi les jeunes qui ont dit ne pas avoir rencontré des policiers, certains ont expliqué qu'ils évitaient délibérément les espaces publics où les jeunes traînent ; comme l'a dit l'un d'entre eux : « **Je vais jamais dans des fêtes d'amis, seulement dans des fêtes de famille** » (Homme, Noir). Un autre jeune a dit qu'il préfère rester à la maison autant que possible. « **Moi, je ne traîne pas ici... Je ne sors pas... La nuit, je ne sors pas dehors, moi** » (Homme, Noir).

Les jeunes qui ont mentionné qu'ils étaient fréquemment en contact avec la police ont décrit ces rencontres comme un aspect quasi inévitable, bien que regrettable, de la vie dans ce quartier. Un jeune a décrit la situation ainsi : « **[J'ai eu] plusieurs rencontres négatives. À chaque jour, si je marche et j'en vois un, il va toujours venir me voir** » (Homme, Noir). Dans une autre entrevue, un jeune a fait la constatation suivante : « **C'est un peu tout le monde qui vit la même situation dans ce même milieu. Comme ce qui m'est arrivé... je pourrais t'amener dix gars qui vont te dire que "moi aussi, moi aussi". Parce que c'est pas mal toutes les mêmes histoires qui arrivent à tout le monde** » (Homme, Blanc).

⁷ Sur les cinq jeunes chercheurs que comptait l'équipe, les trois garçons Noirs avaient tous été interceptés au moins une fois par la police, ce qui vient encore confirmer que les interpellations policières sont fréquentes dans le quartier. Aucun d'entre eux n'avait commis d'infraction ou été déclaré coupable d'une infraction.

Selon les résultats obtenus, les policiers ne justifiaient que rarement, voire jamais, l'interception des jeunes. En fait, il n'était pas inhabituel d'entendre un jeune dire que les policiers réagissaient avec impatience lorsqu'il leur demandait des explications ou refusait de montrer une pièce d'identité. Dans quelques cas, les jeunes ont été injustement détenus ou ont reçu une amende, parce qu'ils avaient questionné et refusé les accusations des policiers. Comme l'a expliqué un jeune : **« Des fois juste parce que tu veux pas répondre à leurs questions, ils vont t'arrêter »** (Homme, Noir). Dans le commentaire ci-dessous, un jeune explique comment sa sœur a été injustement détenue pour avoir refusé d'obéir à la police et de partir de l'escalier de l'immeuble où elle habitait :

« Ma sœur était devant son bloc-appartements, devant le portique, avec des amies. Elle était assise sur les escaliers. Les policiers sont venus pour lui dire de circuler. Elle leur a dit qu'elle habitait là... Elle n'a pas voulu, alors ils ont commencé à utiliser la force et ils l'ont arrêtée. Ils l'ont emmenée au poste pour après retirer les accusations contre elle » (Homme, Maghrébin).

A) SURVEILLANCE

« Parfois on est juste là au parc, ils vont commencer à faire des tours. Comme si y avait de quoi de suspect qui va se préparer ou quoi que ce soit, mais pourtant nous on est juste là. »

(Homme, Noir)

Aux dires des jeunes de l'étude, la police maintient une présence importante et constante dans le quartier. Les participants ont déclaré qu'ils voient souvent des policiers en train de patrouiller, soit en voiture autour d'espaces publics et de locaux commerciaux où les jeunes se rencontrent et tissent des liens (cours d'école, parcs, établissements McDonald, rues commerçantes achalandées, etc.), soit en visite dans les écoles, les organismes communautaires ou la bibliothèque du quartier. Nombre

d'entre eux ont laissé entendre que la police organise ses patrouilles pour cibler les lieux où les jeunes se réunissent. Une jeune décrit la situation comme suit : **«La police... surveille les coins où il y a beaucoup de jeunes qui se retrouvent et passent du temps... Si on se dit qu'à tel endroit, il y a du monde qui chille et tout, ben ils (les policiers) vont passer voir»** (Femme, Noire). Un autre jeune, à qui l'on a demandé de décrire où il voyait ordinairement des policiers dans le quartier, a répondu : **«Partout... J'ouvre ma fenêtre, je vois la police en avant de chez nous. Je vais au parc avec mes amis, ils sont là»** (Homme, Noir).

D'après les jeunes, les parcs du quartier sont l'un des lieux où ils rencontraient le plus souvent des policiers. Pour l'un d'entre eux, les patrouilles étaient devenues tellement habituelles que les policiers et lui en étaient venus à se reconnaître. Il explique le phénomène ainsi : **«Ils nous voient tout le temps dans le parc. Ils savent qui on est, on sait qui ils sont»** (Homme, Noir). Un autre jeune qui fréquentait souvent le parc a formulé le commentaire suivant : **«Ils viennent [au parc] à toutes les heures... Même à sept heures : "Baisse le volume. Vous faites quoi?" Ils vont faire le tour et [nous] regarder un par un»** (Homme, Noir). Les jeunes ont mentionné qu'outre les parcs, ils avaient été en contact avec la police dans les métros et les autobus.

Selon la plupart des jeunes, les policiers étaient plus présents à Saint-Michel que dans d'autres quartiers de la ville. Certains attribuaient cette surveillance accrue à la menace que représente la criminalité dans le quartier, et d'autres estimaient qu'elle était disproportionnée et injustifiée. Parmi les jeunes qui tenaient cette surveillance pour excessive, plusieurs ont dit qu'ils avaient l'impression que les forces de l'ordre les surveillaient trop et qu'elles les observaient délibérément. L'une d'entre eux a expliqué : **«Des fois oui, je me sens observée»** (Femme, Noir). Pendant un autre entretien, un répondant a déclaré : **«Je suis sûr qu'ils nous surveillent»** (Homme, Maghrébin).

La surveillance que les forces de l'ordre assurent dans le quartier perturbe bien souvent les jeunes. Plusieurs jeunes hommes ont parlé de situations où ils ont été suivis par des policiers qui passaient en voiture et ont ralenti dans le seul but de les observer de loin, sans jamais dire un mot. Un jeune a décrit cette pratique en

ces termes : **« Ils ralentissent ; des fois, ils stationnent même. Des fois, ça arrive qu'ils stationnent et qu'ils regardent un peu, sans vraiment nous parler »** (Homme, Maghrébin). **« On se sent épiés pour vrai »**, a déclaré le répondant qui a formulé le commentaire ci-dessous, montrant bien que ces pratiques sont fréquentes et qu'elles bouleversent les jeunes :

« Des fois, on marche et on voit des voitures de police qui passent. Ils ralentissent et nous regardent. Ils s'en vont et refont le tour encore, ralentissent et nous regardent. Ils font ça 3-4 fois de suite »
(Homme, Noir).

Quelques jeunes pensent que la surveillance est une tactique que les policiers utilisent pour les attraper en train de commettre une infraction et leur infliger une amende. Un jeune a exprimé son scepticisme en ces termes : **« Toi pour eux, tu vaux rien. Eux c'est des quotas, jeunes, adultes, tout le monde ils surveillent. On dirait qu'ils veulent donner le plus de contraventions possibles pour un jour avoir un Charger [une voiture] »** (Homme, Blanc). Dans le commentaire suivant, un autre jeune résume les méthodes variées de surveillance policière dans le quartier et se questionne sur l'ampleur et les répercussions que cela a sur les gens du quartier :

« Ils se promènent, ils se parkent sur le coin, ils patrouillent. Ils regardent, ils prennent des photos. Ils font juste arrêter des automobilistes comme ça. Ils regardent le monde qui ont leur probation. Ils leur questionnent par exemple et regardent s'il y a du monde dans le quartier qui ont manqués leur date d'appel en court. Ils nous suivent de près. Dans le fond, je pense qu'ils veulent juste faire sortir plein de monde de la rue » (Homme, Noir).

La nature intrusive de la surveillance policière a été en outre révélée lors d'entretiens où les jeunes ont indiqué que des policiers les appelaient par leur nom, bien qu'ils soient pour eux de parfaits inconnus. Un jeune a expliqué, **« c'est déjà arrivé que je suis avec des amis et que les policiers arrivaient et leur nommaient par leur nom comme s'ils les connaissaient très bien. Alors que c'était la première fois que mes amis les rencontraient. Tout ça parce qu'ils sont au même poste que d'autres policiers qu'ils connaissaient »** (Homme, Noir).

Dans une autre entrevue, un jeune a exprimé le choc et le malaise qu'il a éprouvé lorsqu'un policier l'a appelé par un nom qu'il n'utilise jamais :

«Celui qui m'appelle par mon nom je le reconnais, mais j'aime pas. Mais qu'est-ce tu veux. C'est agressant pour vrai. Même mes amis m'appellent pas par mon nom, même ma mère m'appelle pas par mon nom, c'est rare j'entends mon nom, même à l'école y m'appelaient par mon ptit nom. Fait que le fait... Ouais d'entendre mon nom ça fait un peu bizarre quand même» (Homme, Noir).

B) INTERROGATOIRES DE PERSONNES INTERPELLÉES AU HASARD

«Un policier est venu nous voir pour nous demander qu'est-ce qu'on faisait. On était juste deux autour d'un building et ils nous ont demandé qu'est-ce qu'on faisait. Ils nous ont demandé si on savait des choses, des affaires de même... Dans ma tête, c'est comme pourquoi? Si on a l'air suspect, ben pourquoi on a l'air suspect. On est assis, c'est tout, c'est le soir et c'est les vacances. C'est sûr qu'on sort le soir on n'a pas d'école. Pourquoi nous? On ne crie pas, on ne crie pas fort, on parle très doucement.»

(Homme, Maghrébin)

Ce qui arrivait le plus fréquemment aux jeunes de l'étude, c'est que la police les interpelle soit pour les interroger au sujet d'un incident, soit pour leur demander de montrer une pièce d'identité, ou alors les deux. Lorsque les jeunes étaient interrogés au sujet d'un incident, les policiers prétendaient parfois qu'ils avaient reçu un appel à la suite duquel ils cherchaient des témoins et des suspects. Un jeune a expliqué,

«Il y a eu un temps...ils marchaient [les policiers] ici pour chèche kont.⁸ Comme pour dire qu'ils ont reçus un appel, mais la plupart du temps, sans vous mentir, c'est pas vrai. Parce que nous, on traîne là. S'il y a des appels, c'est parce qu'il s'est passé quelque chose» (Homme, Noir). D'autres fois, les jeunes se faisaient intercepter, car ils correspondaient soi-disant à la description du suspect présumé ou des suspects présumés. Un jeune a raconté, «Leur [les policiers] phrase favorite [c'est], "On vous arrête parce que vous répondez aux descriptions, il s'est passé ça, ça, et ça"» (Homme, Noir). Les policiers semblent ratisser large lorsqu'ils déclarent que les jeunes «correspondent à la description». Les descriptions que les policiers donnaient des suspects étaient souvent floues et générales. Un jeune prétend que des policiers l'ont intercepté et menacé d'une arme en lui disant «**couche par terre tout de suite**» parce qu'il correspondait à la description d'un suspect qui était habillé en blanc (Homme, Blanc). Malgré leur innocence, les jeunes gens arrêtés dans ces circonstances ont parfois subi des épreuves traumatisantes : ils ont par exemple été tenus sous la menace d'une arme, traités avec violence et agressivité par les policiers ou détenus toute la nuit.

Selon plusieurs jeunes, la pratique policière qui consistait à les interpellier au hasard pour les interroger ou les identifier était un prétexte pour les prendre au piège, les fouiller ou recueillir des informations sur eux. «**Il voulait juste avoir l'occasion pour me fouiller**», a déclaré un jeune à propos d'un policier qui prétendait qu'il correspondait à une description. Selon un autre jeune, ces interpellations visent à donner à la police un moyen de mieux les connaître : «**[Ils] veulent apprendre à nous connaître. Ils apprennent où tu habites, c'est quoi ton nom, si tu fais des études et quoi que ce soit. Après ça, ils vont te coller et vont dire ton nom. Tous les postes de police vont connaître ton nom**» (Homme, Noir). Dans un autre entretien, un jeune a fait le commentaire suivant : «**Il y a plusieurs moments, par exemple, quand je suis ici avec les gars, on fait rien de sérieux, juste parler, rire. Là, il y en a au moins cinq qui nous attendent là-bas, ils rôdent ici, ils passent ici, ils se parquent là. Ils vont inventer**

8 Une expression du créole haïtien qui signifie «chercher du trouble».





l'histoire d'un gars qui a volé un Maxima. Mais ce n'est pas vrai, c'est juste pour vérifier nos plaques. Nous faire chier» (Homme, Noir).

Par ailleurs, les jeunes ont fourni une autre explication pour justifier les interpellations policières effectuées au hasard : les agents s'ennuyaient et cherchaient tout simplement à passer le temps et à rompre la monotonie de leur travail. Un jeune a fait la remarque suivante : **«En général, on dirait que c'est parce qu'ils n'ont rien à faire»** (Homme, Noir). Le commentaire ci-dessous exprime la même idée plus en détail :

«Parfois c'est parce qu'ils ont des soupçons qu'ils viennent nous voir. En général, on dirait que c'est parce qu'ils n'ont rien à faire. Des fois, on leur demande pourquoi ils viennent nous voir. Mettons qu'on est au parc, assis et on parle, sans rien faire de mal, pis là ils vont venir nous voir pour nous poser plein de questions. Alors on leur demande "Pourquoi vous venez nous voir? On n'a rien fait de mal". Ils répètent alors, "Ça, ce n'est pas important!" Ils continuent en nous demandant nos noms, notre adresse et tout ça. Je ne trouve vraiment pas ça nécessaire. Ils perdent leur temps»
(Homme, Noir).

Dans d'autres cas, la police a interpellé et interrogé des jeunes au sujet d'un crime ou d'une infraction qui se serait déroulée ailleurs. Un jeune se souvient qu'il a été interrogé à l'époque où il allait à l'école secondaire et était encore mineur : **«Une fois, à mon école secondaire, je me promenais avec mes amis ; on allait pour dîner. La police était venue nous voir, pour nous demander si c'est nous qui avons causé un vacarme quelque part dans le quartier ; on a dit juste non, pis y nous ont laissé partir»** (Homme, Maghrébin).

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la plupart des interpellations non-motivées se terminent sans qu'aucune autre mesure ne soit prise. Dans les cas où les policiers ont interpellé des jeunes sous le prétexte qu'ils correspondaient à une description, l'interpellation était plus souvent exercée avec force et violence. Un jeune homme qui avait 18 ans au moment de l'entretien nous a rapporté ce qui suit :

«Une fois, je marchais avec un ami dans la rue. La police est arrivée, ils parlaient d'un vol de cellulaire. On ne savait pas trop trop de quoi ils parlaient. Ils disaient qu'une fille venait de se faire voler son cellulaire et qu'on répondait à la description. Nous, on a dit «Monsieur vous vous êtes trompé de personne. Je sors de chez mon ami.» Là on a essayé de partir et le policier m'a frappé avec sa matraque. Là, il a appelé des renforts et quand les renforts sont arrivés, avec l'autre garçon qui s'était fait voler qui a dit que ce n'était pas nous. Ils nous ont juste laissés là et ils sont partis» (Homme, Noir).

Dans la situation présentée ci-dessus, le jeune homme a fini par être relâché, après avoir subi un coup de matraque. Dans d'autres cas, des jeunes qui correspondaient à la description ont été arrêtés de façon expéditive, puis détenus. Un jeune nous a décrit son expérience ainsi : «**Ils nous avaient approchés en trouvant comme excuse, comme quoi on répondait à des descriptions parce qu'il s'était passé quelque chose plus loin. Ils nous ont arrêtés et nous ont fait dormir une nuit au CO [Centre Opérationnel]**» (Homme, Noir). Lors d'un autre incident, des policiers ont menacé d'un revolver un jeune qui était innocent, puis ils l'ont projeté par terre et l'ont détenu pendant huit heures.

«**J'ai eu une expérience où j'allais au dépanneur. Le policier est arrivé et a sorti son arme sur moi. Je savais tellement que j'étais innocent que je regardais derrière moi pour voir si je passais à Juste Pour Rire. Là, ils m'ont arrêté, m'ont forcé à me coucher et on m'a amené au poste de police juste parce que je suis Noir. Là j'ai passé plus de 8 heures au poste de police... Parce qu'ils avaient ma description, ils m'ont arrêté pour rien**» (Homme, Noir).

Un autre jeune, qui lui-même n'avait pas d'expérience négative à raconter, a parlé d'une relation qui a été accusée à tort d'avoir commis un crime et mise en état d'arrestation : «**Moi, j'ai déjà entendu qu'un ami de mon ami s'est fait mettre par terre pour rien. Juste parce que quelqu'un avait appelé et a dit qu'il avait une arme sur lui. Mais, ils l'ont arrêté pour rien comme ça sans rien demander. Pis après, ils ne se sont même pas excusés, ils ont juste dit "Ah, on fait juste notre travail"**» (Homme, Noir).

C) CONTRÔLES D'IDENTITÉ

«On attendait devant un bloc, on était allé chez un ami on attendait devant le bloc. Ils ont vu qu'on était Noirs pis qu'on avait des dreads, on attendait devant la porte. Ils ont juste dit ben, une gang de Noirs devant une porte ben c'est louche. Ils ont dit : "qu'est-ce que vous faites là à cette heure-là?" On a dit qu'on attendait pour voir un ami, ils ont dit on aimerait ça voir vos pièces d'identité.»
(Homme, Noir)

Les contrôles d'identité effectués par les policiers dans le quartier semblent être un rite de passage pour les jeunes racisés. Quand la question a été posée à une jeune femme Noire, si elle avait été interpellé par la police pour une preuve d'identité, sa réponse était « tout le temps ». Les contrôles d'identité sont non seulement courants dans le quartier, mais plusieurs jeunes ont dû subir les mêmes contrôles d'identité à maintes reprises. Pour certains jeunes, cette pratique est devenue routinière, comme l'explique un jeune dans la citation suivante : « **La police m'a interpellé plusieurs fois, mais il n'y a rien de sérieux qui s'est passé. J'ai montré mes cartes et c'est tout... Parfois je marchais comme ça, sinon, des fois y arrive quelque chose dans le quartier. Je marche et ils m'ont appelé comme ça. Ils voulaient savoir qui je suis. Je sortais mes cartes** » (Homme, Noir). Au cours d'un autre entretien, un jeune homme a dit : « **C'est déjà arrivé plusieurs fois, qu'ils m'ont demandé des pièces d'identité, mon nom, des informations... sans jamais me contacter par la suite** » (Homme, Maghrébin).

Alors que certains jeunes semblent avoir accepté les contrôles d'identité comme une pratique normale et habituelle, d'autres le vivent comme une forme de harcèlement. Un homme qui a subi plusieurs contrôles d'identité nous a expliqué : « **Surtout quand ils viennent nous demander nos noms. Parce que ce n'est pas de leurs affaires, c'est du harcèlement, tu comprends? Je ne vois pas pourquoi ils demandent nos noms** » (Homme, Noir). Un autre jeune nous a raconté,

«de mon expérience à moi ou j'ai le plus bavé avec eux, c'est quand ils m'ont demandé mes cartes, alors qu'ils ont fini de me nommer par mon nom» (Homme, Noir).

Des jeunes ont également été interpellés pour des contrôles d'identités parce que la police cherchait les témoins ou les suspects d'un crime. De nombreux jeunes ont raconté avoir été interceptés et s'être fait demander de montrer une pièce d'identité après qu'une échauffourée ou une bagarre se soit déroulée dans le quartier. De la même façon, deux autres jeunes se seraient fait demander de descendre d'un autobus du réseau public et de montrer une pièce d'identité en raison d'une infraction (commise dans l'autobus) à laquelle ils étaient censés avoir assisté. D'autres jeunes ont été priés de donner leur identité suite à une infraction que la police les soupçonnait d'avoir commis, même si ces jeunes étaient innocents.⁹

Que ce soit de bon cœur ou non, les jeunes de l'étude avaient tendance à se plier aux exigences des policiers en leur fournissant une pièce d'identité, comme l'a expliqué l'un des jeunes : **«Les policiers connaissent les jeunes de leur quartier. Des fois... ils vont t'interpeller juste pour savoir qui tu es... Ils font ça normalement là. Je leur donne mes cartes et c'est tout»** (Homme, Noir). Les jeunes qui ne voulaient ou ne pouvaient pas montrer de pièce d'identité étaient souvent pénalisés par la police. Un jeune a raconté un incident au cours duquel des policiers qui menaient une opération ont arrêté toutes les personnes qui se trouvaient sur les lieux et n'avaient pas de pièce d'identité. **«Juste hier, il y a eu une débarque sur Henri-Bourrassa et Saint-Michel»,** a-t-il expliqué. **«Ils cherchaient quelqu'un avec des dreads. Ils ont dit "OK, on va prendre l'identité de tout le monde". Si t'avais pas de cartes, ils te mettaient direct en arrière pour t'apporter au CO (Centre Opérationnel)»** (Homme, Métis).

9 La Charte canadienne des droits et libertés offre certaines protections contre les interpellations arbitraires. Elle stipule expressément que les citoyens ne sont pas tenus de montrer une pièce d'identité ou de répondre aux questions des policiers, sauf s'ils sont soupçonnés d'avoir commis une infraction et que la police leur a expliqué la nature de ladite infraction. Pourtant, la police peut néanmoins demander une pièce d'identité sans qu'une infraction ait été commise ; il appartient aux citoyens de leur opposer un refus.

Les exemples décrits ci-haut montrent que les contrôles d'identités sont fréquents et répétitifs et semblent avoir peu d'efficacité ou de raisons défendables. De plus, les jeunes se voient souvent délibérément empêchés ou dissuadés de faire valoir leurs droits dans des situations comme celles-ci. Avec le temps, ces expériences ne font que renforcer le sentiment de méfiance que les jeunes éprouvent envers la police et leur conviction qu'il est futile, voire dangereux, pour eux de défendre leurs droits. Plus loin, nous discuterons plus amplement de la réaction des jeunes face au déni de leurs droits.

D) INFRACTIONS MINEURES ET INCIVILITÉS

« Ils attendaient que quelqu'un jette un papier par terre ou crache par terre ou je ne sais pas. Là, mon frère monte sur la bicyclette et fait un petit tour. Pis le policier vient lui parler et lui demande de s'identifier et lui dit qu'il vient de commettre une infraction. Qu'on n'a pas le droit de monter sur une bicyclette en n'étant pas dans la rue. Ça partait d'une affaire vraiment stupide et c'était pour venir appliquer son autorité. Tandis que ce n'est pas comme s'il roulait et voulait faire le tour du quartier en trottoir et déranger les passants. »

(Femme, Noire)

Lorsqu'il s'agissait d'interpellations policières motivées, les raisons alléguées étaient presque toujours d'une importance mineure. Plusieurs jeunes ont raconté s'être fait interpellé par la police parce qu'ils consommaient ou étaient soupçonnés de consommer de l'alcool ou des drogues à usage récréatif. Dans certains cas, les jeunes auraient été attrapés lors de descentes policières effectuées à des fêtes organisées dans des maisons du quartier, où les personnes présentes ont été priées

de faire connaître leur identité et ont parfois été arrêtées, qu'elles aient consommé de l'alcool ou des drogues illégalement ou non. Dans d'autres cas, les jeunes auraient été interpellés dans des espaces publics comme des parcs ou des ruelles, ou contraints de s'arrêter tandis qu'ils conduisaient une voiture, parce que leurs compatriotes ou eux-mêmes étaient soupçonnés d'employer des substances illicites.

Les jeunes ont dit s'être fait interpellé, demander une pièce d'identité et infliger des amendes non seulement pour des infractions mineures liées aux drogues, mais aussi pour des problèmes comme le flânage, le fait de cracher ou d'uriner dans des espaces publics, de jeter une cigarette à terre, de faire du vélo sur le trottoir ou de promener un chien dans un parc, ainsi que des infractions mineures au Code de la route. Un jeune homme Noir nous a raconté qu'il a reçu plusieurs contraventions quand il était jeune pour des infractions comme « refus de coopérer » ou « flânage » et qu'à chaque fois il a trouvé ça injustifié. Dans une autre entrevue, un jeune a raconté une situation à laquelle il a assisté. Il explique : **« Un jeune arabe s'est fait arrêter. Il s'est engueulé avec la police, il s'est fait arrêter il y a un mois. La police l'a fait arrêter et l'a fouillé. Ils ont trouvé sur lui un canif. Fais que là, la police l'a embarqué dans sa voiture pour rien. Le jeune faisait rien. Il se promenait comme ça dans la rue avec ses bonbons »** (Homme, Métis). Les deux exemples ci-dessous, relatés par un jeune homme et une jeune femme, illustrent le lourd fardeau financier qu'une arrestation ou une pénalisation pour infraction mineure représente pour les jeunes et leurs familles :

« Un gars marchait dans l'intersection et la police l'a vu et lui a donné une contravention de 153 \$. C'est une connaissance. Il a traversé en pleine rue » (Homme, Noir).

« J'avais jeté un truc à terre et j'ai craché et il y avait un policier qui m'a dit que je n'ai pas le droit et il m'a donné un ticket. On n'a pas le droit, à ce qui paraît. Atteinte aux biens publics ou un truc comme ça. Il y a aussi eu à [un autre quartier], après minuit ils ne voulaient pas de flânage donc ils m'ont donné un ticket » (Femme, Noire).



Le contrôle des infractions mineures résulte des règlements sur les incivilités de la Ville de Montréal. Il semble que les punitions et amendes infligées pour des faits mineurs et des comportements non menaçants soient contre-productives dans un quartier où les espaces publics et les parcs sont les principaux lieux de rencontre des jeunes. Conjugué à la surveillance accrue des quartiers comme Saint-Michel, le contrôle des incivilités semble pénaliser injustement les jeunes du quartier.

Les jeunes ont exprimé leur frustration au sujet de ce qu'ils considéraient comme un excès de zèle des forces de l'ordre en matière de contrôle des incivilités. Un jeune a critiqué les interventions policières qui se déroulent dans le quartier Petit Maghreb lorsque d'importants matchs de soccer sont diffusés à la télévision dans les cafés du secteur : **« Ils vont se mettre dans une rue one-way. À la première occasion, ils vont donner des tickets à tout le monde parce qu'ils klaxonnent. Ils ont toujours une face cachée. Eux sont à deux-roues et on dirait qu'ils sont fâchés à cause de ça. Ils vont chercher toutes les raisons pour donner une contravention »** explique le jeune (Homme, Blanc).

Selon plusieurs jeunes, les interpellations pour infractions mineures sont utilisées pour légitimer les interrogatoires, les contrôles d'identité et les fouilles effectuées par les policiers. Comme indiqué ci-haut, les contraventions données pour des infractions mineures représentent un lourd fardeau financier pour les jeunes. De plus, elles produisent d'autres conséquences néfastes ; par exemple, certains jeunes éprouvent un sentiment d'injustice ou cessent de venir dans les espaces publics.

E) FOUILLES, ARRESTATION ET DÉTENTIONS

« Je connais du monde qui se sont fait arrêter alors qu'ils cherchaient quelqu'un d'autre. Ça, ça arrive quand même souvent. C'est arrivé au poste qu'ils réalisent qu'ils ont arrêté la mauvaise personne. »

(Homme, Noir)

Comme nous l'avons déjà mentionné dans ce document, les interpellations policières non-motivées se terminaient généralement sans que la police ait pris d'autres mesures, et les jeunes étaient alors autorisés à partir. Cependant, lors de nombreuses interpellations effectuées au hasard, les policiers ont intensifié leur intervention. Un jeune a été interpellé avec un groupe d'amis, dont un fumait de la marijuana. Tout le groupe a été interrogé et fouillé. Le jeune raconte ce qui suit : **« Ils m'ont demandé plein d'affaires, sur quelle rue j'habitais, si je connaissais du monde qui habitait là »** (Homme, Métis). Un autre jeune, qui avait été interpellé pour avoir uriné en public, a été fouillé plutôt que de recevoir une amende. **« Ils se disent que peut-être ils vont trouver quelque chose sur moi... de la drogue ou une arme »**, se souvient le jeune (Homme, Noir).

Dans un autre cas, un jeune a été amené au commissariat pour subir un interrogatoire en raison d'une infraction mineure, et ensuite accusé d'un crime plus sérieux. **« C'est après 3-4 heures au poste [de police] qu'ils me laissent savoir le motif [plus grave] »**, se rappelle-t-il (Homme, Maghrébin). Selon ce jeune homme, les interventions de ce genre ont le but de susciter des déclarations verbales qui pourraient permettre d'incriminer le détenu ou d'autres jeunes. Comme l'explique un autre jeune, les forces de l'ordre amènent souvent la mauvaise personne lorsqu'elles visent un suspect. **« C'est [après être] arrivé au poste qu'ils réalisent qu'ils ont arrêté la mauvaise personne. Ils vont sûrement reconduire la personne chez elle ou ils vont laisser la personne partir: "Débrouille-toi pour rentrer chez toi" »** (Homme, Noir).

Rares sont les jeunes interrogés qui ont reçu une sanction officielle du système judiciaire, outre les amendes pour infraction mineure, fouilles et détentions. Dans quelques cas, les jeunes ont déclaré avoir été arrêtés pour une infraction que les policiers ont découverte pendant qu'ils les interceptaient. Un jeune passait vraisemblablement du temps avec un ami dans un appartement lorsque des policiers ont enfoncé la porte et sont entrés. **« Ils ont pété la porte, ils ont mis des armes sur nous, ils nous ont mis par terre, et ils nous ont menottés »**, se rappelle-t-il (Homme, Noir). Les deux jeunes ont été arrêtés – non pas pour l'infraction qui avait justifié l'arrivée des policiers, mais pour une autre qu'ils ont découverte une fois dans l'appartement.

Dans quelques autres cas, des individus étaient recherchés par la police dans le contexte d'une infraction et ont été arrêtés en raison de cette infraction. Un jeune a été arrêté pour s'être bagarré. Trois jeunes ont assisté à l'arrestation d'autres jeunes à cause d'une bagarre ou de la violation de conditions de libération. Une jeune femme aurait assisté à une fête dans un appartement qui a fait l'objet d'une descente policière. **«La police est arrivée et m'a attrapé. Je dirais que c'était une descente parce qu'ils sont arrivés de partout»**, a-t-elle expliqué (Femme, Latina). L'appartement n'était alors pas loué et l'hôte y était entré illégalement – ce que la plupart des invités ne savaient pas. En fin de compte, tous les invités ont été arrêtés.

4.2 ABUS ET VIOLENCES DES POLICIERS

«Je trouve que les policiers abusent de leur pouvoir. Un de mes amis m'a expliqué qu'il était assis sur le bord du trottoir et il ne faisait rien de sérieux. Les policiers sont arrivés et lui ont dit... qu'il devait bouger de là. Mon ami lui a répondu qu'il ne faisait rien de mal. Le policier lui a dit, non, qu'il devait partir. Il a dit que non, il ne bougerait pas. Le policier lui a alors donné un ticket.»

(Femme, Latina)

Les jeunes ont souvent signalé des cas où il y a eu des abus et de la violence dans leurs interactions avec la police. Les cas d'abus policiers signalés dans le cadre de l'étude se divisent en trois catégories :

- a) abus d'autorité,
- b) insultes verbales et intimidation,
- c) agressions physiques et violence.

Dans 14 entrevues, soit un tiers, les jeunes ont signalé des situations où ils ont eux-mêmes été victimes d'une forme d'abus policier. Ces abus allaient des amendes infligées pour avoir contesté ou bravé les ordres donnés par la police à des violences physiques commises par des policiers, qui avaient parfois recours à des armes. Le harcèlement sexuel de la part de la police fait partie de la catégorie des sévices. L'un des cas de harcèlement sexuel les plus choquants est celui qui est décrit ci-dessous, où un jeune homme a été intercepté par deux policiers parce qu'il conduisait une voiture avec une plaque d'immatriculation périmée. Comme les policiers jugeaient que le jeune homme prenait trop longtemps à sortir de sa voiture, ils l'ont attaqué avec un pistolet à impulsion électrique et se sont livrés à des violences sexuelles sur lui :

«Avec ma ceinture, ils commencent à me tirer. Ils étaient sur les nerfs, ils ont sorti leur poivre de cayenne pour me vaporiser. Quand j'ai vu ça, je me suis détaché, je suis sorti sans résistance... La policière à commencer à serrer mes couilles, l'autre a mis son genou sur ma gorge. Ils ont commencé à m'insulter. La policière a osé dire quelque chose qu'elle aurait dû jamais dire. Elle a dit: "J'ai essayé d'attraper ses couilles, mais je les ai pas pognées, il a une petite queue"» (Homme, Maghrébin).

A) ABUS D'AUTORITÉ

Dans la catégorie des abus d'autorité, l'on retrouve les cas signalés précédemment où des policiers sont allés plus loin que ce que prévoit la loi pour arrêter des jeunes au hasard et les détenir sans motif. Un jeune a été arrêté par la police alors qu'il était debout dans un groupe, en train de fumer une cigarette. Selon ses dires, d'autres jeunes du groupe fumaient de la marijuana, mais c'est seulement lui que la police a ciblé. Après l'avoir mis dans la voiture, la police l'a emmené derrière un dépanneur tout près, où une autre voiture de police attendait, et lui a ordonné de sortir de la voiture. **«Je pensais que j'allais me faire battre par la police. On m'avait fait sortir et il y avait des policiers là, là, là. J'étais encerclé par la police»**, se rappelle le jeune. Après avoir arrêté le jeune sans raison et l'avoir rempli d'effroi, les policiers l'ont laissé rentrer chez lui sans porter d'accusation contre lui (Homme, Métis). Des cas d'intimidation ont aussi été nommés, comme dans l'entrevue suivante où le jeune a raconté qu'un policier l'a appelé quand il partait de sa maison, pour lui dire **«Je sais que tu viens de sortir d'en dedans. Je suis là... Je te watch»** (Homme, Noir). Un autre jeune a raconté que des policiers lui ont donné une amende quand il avait rien fait de mal. Il explique : **«Une fois, je marchais, puis il y avait eu des policiers qui avaient intervenu, j'avais rien fait de mal. Ils voulaient parler avec mon ami. Ils m'ont dit de circuler. Là j'ai dit, "ok, c'est bon je vais circuler". Après, je voulais rentrer chez moi, donc j'ai repassé devant la police. Là il me dit, "je t'ai dit de circuler, qu'est-ce que tu fais là". Bam, il m'a donné un ticket pour entrave à la justice, ou refus de collaborer. Le ticket était de \$152, quelque chose comme ça»** (Homme, Maghrébin).

Une autre forme d'abus d'autorité consistait à faire subir des fouilles policières sans motif. Un jeune a été abordé par les forces de l'ordre dans une zone commerciale, puis on lui a ordonné de donner son nom et de se soumettre à une fouille. Les policiers, qui lors de la fouille n'avaient rien trouvé d'illégal en sa possession, lui auraient dit **«Si on te revoit ici, c'est parce que tu viens magasiner, pas pour flâner»** (Homme, Noir). D'autres jeunes ont été fouillés dans le cadre d'infractions mineures. L'un d'eux, à qui l'on avait infligé une amende pour avoir uriné dans une ruelle, a décrit ainsi comment il a subi une fouille qu'il savait sans fondement et illégale : **«On sent qu'on ne peut pas dire non. Ils savent comment contourner la loi»**, a-t-il expliqué (Homme, Noir).

B) INSULTES VERBALES ET INTIMIDATION

La violence verbale subie par les jeunes prenait la forme de harcèlement, d'insultes et de menaces. Certains jeunes ont raconté que les forces de l'ordre les harcelaient verbalement lorsqu'ils occupaient des espaces publics. D'autres fois, des jeunes ont reçu des menaces verbales implicites ou explicites de la part des policiers. Un jeune, qui avait été interpellé avec un groupe d'amis, a déclaré : « **Ils m'ont dit que, si je ne voulais pas de problèmes, de ne pas traîner avec du monde dans mon voisinage, que ça pourrait tourner mal [pour moi]** » (Homme, Métis). Une autre jeune s'est souvenue d'une expérience où un policier qui avait interpellé et ensuite libéré un jeune dans son entourage et lui a dit en partant, « **Tu peux y aller là. Mais fais attention. Garde-toi les fesses serrées** » (Femme, Noire). D'autres jeunes ont déclaré que la police les avait menacés de les arrêter, bien qu'ils n'avaient rien fait de mal. « **Pour rien, ils deviennent brusques et arrogants. Pour rien, ils te font quelques menaces : "Fait attention, je peux t'embarquer tout de suite"** », expliqua-t-il (Homme, Noir). Dans une autre entrevue, un jeune a raconté, « **Le nombre de fois que je me suis fait interpellé par la police... La police m'a déjà dit ça "on sait que c'est toi, mais je vais pas te prendre maintenant". Comme s'ils attendent qu'on fait un gros caca pour nous prendre** » (Homme, Noir).

Les jeunes Noirs étaient plus susceptibles que les autres de rapporter des violences verbales dans lesquelles les policiers employaient des épithètes racistes. « **Ils m'ont déjà traité de sale nègre. Ils m'ont dit de retourner dans mon pays. Ils m'ont traité de singe, d'orang-outan, de plein d'affaires** », a déclaré l'un d'entre eux. Pour ce jeune, les insultes verbales ont en outre été suivies de violence physique. « **Ils [les policiers] m'ont donné un coup de matraque, un coup de taser ici [en dessous des bras]** », a-t-il continué (Homme, Noir). Dans un autre cas, un policier aurait abordé un groupe de jeunes Noirs et annoncé : « **Ça pue le nègre icitte** ». Dans la même entrevue, un des deux jeunes a remarqué que quand il avait demandé à un policier pourquoi il était détenu, se serait fait répondre « **Mon esti de nèg, c'est ce que tu mérites** » (Homme, Noir).

C) FORCE ET VIOLENCE PHYSIQUE

Quelques jeunes ont déclaré que des policiers avaient confisqué ou détruit certains de leurs objets personnels. Dans un cas, la police a abordé un groupe d'amis qui étaient en train de manger dehors et a exigé d'inspecter leurs ustensiles. L'un des jeunes, qui tardait à exécuter l'ordre, se serait fait jeter sa poutine à terre. « **[II] s'est fait renverser sa poutine parce que le policier lui a dit de montrer ses ustensiles** », se rappelle l'un de ses amis (Homme, Noir).

Neuf jeunes ont déclaré qu'un policier avait déjà dégainé son arme sur eux ou qu'ils avaient vu un policier dégainer une arme sur un ami. Un jeune a décrit une intervention au cours de laquelle des policiers ont enfoncé la porte d'un appartement, dans lequel ses amis et lui étaient réunis, et qu'ils ont déployé leurs armes sur toutes les personnes présentes. Les accusations qui justifiaient soi-disant l'intervention se sont avérées sans fondement. Lors d'une autre intervention, la police aurait fait une descente les armes à la main sur un groupe de jeunes qui assistaient à un barbecue. « **Deux voitures [sont arrivées], et tout le monde est sorti avec leurs armes et ont mis tout le monde au barbecue par terre** », a expliqué l'un des jeunes qui étaient présents ce jour-là (Homme, Noir). Un autre jeune a raconté qu'il marchait avec un groupe d'amis près d'un parc lorsque la police est soudain arrivée. « **Ils ont sorti leurs armes directement** », a-t-il expliqué (Homme, Noir). Un autre jeune qui marchait seul a vécu une expérience semblable. « **Un policier s'arrête à côté de moi. Il sort son arme tout de suite [et me dit], "couche-toi par terre tout de suite". J'ai vraiment fait rien** », a-t-il raconté (Homme, Blanc).

Dans un cas particulièrement inquiétant, une jeune femme a fait l'objet d'une intervention policière menaçante dans sa propre chambre à coucher. En parlant de l'événement, elle a expliqué qu'elle s'est réveillée la nuit, car il y avait du bruit dans l'appartement qu'elle partageait avec sa mère et son cousin. En ouvrant les yeux, elle a vu un pistolet braqué sur elle dans l'obscurité, « **un gros pointeur laser fixé dans la face** » (Femme, Noire). Plus tard, elle a découvert que quelques heures plus tôt, la police avait arrêté son cousin et pris ses clés de maison. Alors qu'ils cherchaient à fouiller les effets personnels du cousin, la police a utilisé ses clés pour entrer dans l'appartement « **comme si de rien** ». L'entrée et la fouille effectuées sans permission ont terrifié la jeune femme et sa mère. « **Je capotais, je capotais** », se rappelle la jeune femme. Elle explique que de son côté, sa

mère **«shakait de partout. Tu lui donnais un verre d'eau et le verre d'eau tombait quasiment par terre. Elle était vraiment stressée»**.

En plus des menaces de ce genre, environ un tiers des jeunes ont indiqué avoir subi ou vu de la violence physique infligée par des policiers dans le quartier. Dans le cadre d'arrestations, les jeunes se font parfois tordre ou empoigner douloureusement les bras, avant ou après que les menottes ne leur soient passées aux poignets. Par ailleurs, les jeunes ont raconté s'être fait jeter violemment à terre, avec de nombreux policiers qui utilisaient leurs bottes, leurs bras ou leurs matraques pour immobiliser leur corps. Les armes des policiers, y compris les matraques et les pistolets à impulsion électrique, sont aussi employées contre les jeunes. Un jeune a soutenu que lorsqu'ils interpellent un groupe de jeunes, les policiers sortent parfois leurs matraques et commencent à donner des coups pour rien (Homme, Noir). Dans un autre cas, un jeune a été abordé par la police et soudain attaqué. **«Ils n'ont rien dit à personne et ont sorti leurs matraques, ont commencé à lancer des coups comme une bagarre [à l'école] secondaire»**, se rappelle-t-il (Homme, Noir).

Dans les cas de sévices les plus dramatiques, de nombreux policiers attaquaient un jeune qui était seul. Selon les informations obtenues, un jeune aurait été agressé par un groupe de policiers en pleine rue. **«La police est arrivée et ils m'ont arrêté pour rien»**, se souvient-il. Le jeune, qui avait déjà été injustement détenu dans le passé, a décidé de s'enfuir ; cependant, il a fini par tomber par terre tandis que les policiers le poursuivaient. **«Ils ont commencé à me donner des coups, et là d'autres patrouilleurs sont arrivés et ils m'ont vidé les poches et m'ont embarqué»**, se rappelle-t-il (Homme, Noir). Dans un cas, la police aurait interpellé et battu violemment un jeune avant de lui passer les menottes. **«Il se faisait battre jusqu'à ce qu'il soit à peine capable de se lever»**, a témoigné le répondant. Dans un autre cas, la police a fait une descente dans un bar (situé à l'extérieur de Saint-Michel) et ordonné à tous les clients de ne plus bouger. Un jeune qui avait essayé de quitter le bar a été attaqué par un groupe de policiers. **«Ils sont venus sur lui. Ils l'ont bourradé, ils l'ont mis à terre... Ils l'ont battu là, ils l'ont battu là, ils l'ont tapé là... Ils voulaient vraiment taper le gars»**, a témoigné le jeune (Homme, Noir).

Bien que la plupart de ces agressions policières se soient produites dans le contexte d'interpellations et d'arrestations, elles sont également survenues de façon plus

aléatoire dans le quartier. Dans un cas, les policiers ont empoigné un jeune qui marchait avec un ami puis ils l'ont entraînés dans un coin. Là, trois policiers lui ont donné des coups de pieds. Le jeune a raconté que les policiers lui ont « cassé la gueule. Nez pété, djòl [créole pour « gueule »] pété, mâchoire pétée... pour aucune raison » (Homme, Noir). Dans ce cas, il n'y a eu ni arrestation, ni interrogatoire, ni accusation. Tout comme certains autres cas d'abus (non physiques) mentionnés plus haut, cette agression physique était inattendue et apparemment sans motif. Les jeunes qui ont vécu des abus physiques de la police souffrent de blessures physiques et de traumatismes.





4.3 RECOURS À LA JUSTICE

Les jeunes ont réagi aux abus policiers de différentes manières. Au Québec, les personnes voulant contester un ou des abus policiers ont quatre options officielles à leur disposition :

- 1) déposer une plainte auprès du Commissaire à la déontologie policière ;
- 2) déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ;
- 3) intenter une action contre un ou plusieurs policiers devant un tribunal civil, y compris une cour des petites créances ; et
- 4) porter une accusation criminelle contre un policier ou des policiers.

Généralement, les répondants n'étaient pas au courant des différentes méthodes de recours et avaient tendance à croire qu'il fallait trouver un avocat, ce qui leur semblait trop cher. En l'absence de solutions institutionnelles, les jeunes réagissaient souvent de façon personnelle et spontanée.

Selon les résultats, trois types de réactions étaient les plus communes :

- a) « répondre » aux policiers,
- b) changer de comportement et élaborer des stratégies d'évitement,
- c) avoir recours au système judiciaire.

La première façon avec laquelle les jeunes essayaient de contester le profilage racial par des policiers était en « répondant » – pour essayer d'affirmer, d'une certaine façon, leur intégrité personnelle. Ce type de réaction n'est pas unique et est fréquemment documenté dans les recherches sur les relations entre la police et les jeunes marginalisés dans d'autres villes, car ces relations sont souvent caractérisées par des tensions et des sentiments d'injustice de la part des jeunes (Anderson 1999 ; Boucher 2014 ; Rios 2011 ; Weitzer et Brunson 2009). Comme l'explique Rios (2011 : 112), « répondre » aux policiers peut conduire les jeunes à plus de difficultés, mais leur procure également « un sentiment de capacité et de dignité face à leur criminalisation ». Dans la présente étude, un jeune à qui la police avait demandé de circuler se serait conformé à l'ordre en bougeant avec une lenteur excessive et délibérée, comme il a expliqué « **J'ai fait des petits pas** » (Homme, Noir). D'autres jeunes, qui étaient frustrés d'être fréquemment interpellés par les policiers, ont déclaré avoir adopté un ton particulier lors de leurs interactions verbales avec la police. « **Des fois, je les emmerde** » a raconté une jeune (Femme, Noire). Un autre jeune, qui avait souvent été interpellé par la police, a déclaré « **Le monde ici, ils s'en foutent de la police. Comment ils viennent nous parler, ça va juste nous booster pour qu'on les fasse plus chier** » (Homme, Noir).

Les réactions émotionnelles des jeunes face au profilage racial illustrent le niveau de frustration et le manque de pouvoir qu'ils sentent envers le harcèlement des policiers. Bien que l'on puisse comprendre que les jeunes réagissent ainsi dans ce contexte, de telles réactions empirent souvent la façon dont ils sont traités par la police. Une jeune, qui était manifestement frustrée d'avoir été interpellée par la police, a expliqué qu'elle « **s'est débattue quand on lui demandait juste ce qui s'était passé** ». On lui a dit qu'elle n' « **était pas parlable** » et les policiers l'ont finalement embarquée dans le véhicule pour l'amener au poste (Femme, Noire).

Plus souvent qu'ils ne « répondent » à la police, les jeunes reculent tout simplement devant les forces de l'ordre, changeant leur comportement d'une manière telle

(qu'il leur semble) qu'ils peuvent éviter les interactions avec les policiers. Un jeune a déclaré **«Je suis toujours sur mes gardes... Si je vois une police stationnée, je vais attendre qu'il s'en aille»** (Homme, Noir). Un autre nous a dit **«Je ne vais pas crier, [je vais] rien faire... Le moindre geste, ça pourrait être fatal pour toi»** (Homme, Maghrébin). Les jeunes ont aussi expliqué qu'ils avaient élaboré des stratégies pour éviter de rencontrer les forces de l'ordre dans la rue ou alors qu'ils n'allaient pas dans les endroits où ils s'attendaient à voir des policiers. Un jeune a décrit comment il réagit lorsqu'il voit des policiers : **«[Quand] je les vois, je rentre direct chez moi. Parce que si tu les vois, ils sont là pour quelque chose, parce qu'eux autres, s'ils ne trouvent pas la personne [qu'ils cherchent], ils vont venir te voir toi... Ils sont à la chasse»** a-t-il expliqué (Homme, Noir). Un autre jeune, sur qui la police a déjà braqué un revolver dans un parc public, a raconté **«qu'il évite d'aller là depuis»** (Homme, Noir). Un autre affirme qu'il évite toute une série d'endroits, surtout le soir. **«Lorsque t'es en groupe et que t'es Noir... tu ne passes pas dans certains coins parce que tu vas te faire arrêter. Parfois, on quitte une heure avant la fermeture d'un parc pour ne pas se faire énerver [par la police]»**, a-t-il expliqué (Homme, Noir).

Bien qu'il existe certains recours que les jeunes peuvent utiliser pour contester un cas de discrimination ou d'abus policier, ils et elles ne semblent utiliser ces moyens que très rarement. Un seul jeune a mentionné qu'un abus a été contesté devant les tribunaux, et le résultat l'a déçu. Dans le cas dont il est question, un ami du répondant s'était fait tabasser par un policier devant chez lui. Il a porté le cas devant les tribunaux. Cependant, il semblerait que le tribunal ait pris ses témoins moins au sérieux que les policiers. Par ailleurs les forces de l'ordre ont déposé contre lui des contre-accusations pour entrave à la justice. Aux yeux de notre répondant, ce résultat montre l'influence disproportionnée qu'ont les témoignages des forces de l'ordre par rapport à ceux des jeunes, ainsi que l'inutilité d'intenter des poursuites contre la police au tribunal. Voici le témoignage du jeune :

«Mon ami qui s'est fait tabassé devant chez lui, les policiers ont reviré ça contre lui. Ils disent qu'il les a empêchés de faire leur travail. Même si on était là et qu'on a tout vu, on n'a pas pu rien faire contre eux [la police]. C'est là que tu vois l'influence dans la cour entre un jeune et un policier. Même quand ils vont passer devant le juge, directement parce qu'ils ont un badge, ils sont

puissants... Ce qu'ils vont dire va avoir plus de poids que ce que les jeunes vont dire» (Homme, Blanc).

Nombre d'autres jeunes ont exprimé combien il leur semblait inutile de contester les abus devant les tribunaux. «**Pour poursuivre des agents, il faut avoir des moyens financiers**», a déclaré un jeune qui a été victime de sévices policiers à plusieurs reprises. Il a expliqué que sans argent, «**Il n'y a pas vraiment des systèmes en place qu'on peut utiliser contre les abus des policiers... On est vraiment laissé à nous-mêmes**» (Homme, Noir). Comme le montre les constats des jeunes, l'emploi du système judiciaire semble peu efficace et ne fournit pas les résultats souhaités. Donc, très peu de jeunes ont les moyens ou la confiance de contester des cas d'abus de policiers.

4.4 CONSTRUCTIONS SOCIALES DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

«Des fois, je suis en pratique de basket. Il y a des jeunes qui sont sur le terrain et donnent des blagues, qui chillent avec leurs amis. Il va y avoir des policiers qui arrivent et qui les surveillent pour regarder ce qu'ils font. Juste le fait qu'ils sont en groupe et qu'ils sont Noirs, pour eux c'est mauvais... Oui tu fais la sécurité, mais laisse-nous notre espace. L'endroit est public. La plupart du temps, je trouve ça malvenu. Je n'aime pas ça. Ça arrive souvent.»

(Homme, Noir)

Les jeunes de l'étude se sont généralement accordés à reconnaître que les forces de l'ordre agissaient de manière partielle lorsqu'elles décidaient qui intercepter, qui interroger et qui détenir. Ils ont notamment mentionné les préjugés suivants :

- a) les préjugés racistes,
- b) les préjugés sexistes,
- c) les préjugés âgistes,
- d) les préjugés liés à l'apparence.

Les préjugés raciaux ont fréquemment été mentionnés par les jeunes. Certains ont déclaré que les jeunes Arabes étaient ciblés de façon disproportionnée. Les jeunes Latino-Américains ont également été cités comme des victimes, mais moins souvent. Dans l'ensemble, les jeunes ont convenu que les Noirs étaient le groupe le plus susceptible d'être ciblé par la police. Ce sont tous les jeunes – et pas seulement les Noirs – qui ont exprimé cette opinion. Un jeune homme ayant des origines afro-descendantes et Latino-américaines a déclaré, « **Ce sont toujours les Noirs [qui sont ciblés]. La police est vraiment down pour les Noirs** ». Un jeune Noir a remarqué « **Quand c'est des Blancs [qui commettent une infraction] ils ne vont rien faire, mais quand c'est nous, ils nous critiquent puis ils nous arrêtent pour rien** ». Un jeune Noir a associé les mauvais traitements infligés aux Noirs à des préjugés profondément ancrés chez les policiers. Il explique : « **Ils nous perçoivent comme de la saleté, ils ne nous donnent pas de valeur... Dès qu'il arrive quelque chose (un problème) c'est sûr que c'est un Noir [qui va être ciblé]** ».

Les jeunes qui n'étaient pas Noirs étaient souvent d'accord avec les points de vue exprimés ci-dessus. Selon un jeune qui s'identifiait comme Asiatique, les forces de l'ordre « **regardent surtout chez les Noirs** ». Un jeune Maghrébin qui constatait que la police traite les Arabes comme s'ils étaient des terroristes, a déclaré que c'est plus les Noirs qui sont ciblés par la police. Un autre jeune, qui s'identifiait comme Blanc, a fait une observation sur la différence entre la façon dont la police traite les jeunes Blancs et les jeunes Noirs : « **Je me suis déjà fait arrêter avec plusieurs de mes amis Noirs et je vois la différence entre quand ils les arrêtent eux et quand ils nous arrêtent. C'est déjà arrivé... ils ont battu un de mes amis [Noir] devant moi et l'ont mis dans une voiture de police. Le gars avait touché aucun policier, il avait rien fait. Mon autre ami Blanc s'était**

battu avec un policier ; les policiers ont rien fait d'autre que l'embarquer», a-t-il expliqué.

Selon les résultats de l'étude, les jeunes hommes étaient plus susceptibles que les jeunes femmes d'être surveillés par les policiers et d'être en rapport avec eux. Cette observation a aussi été corroborée par des jeunes qui ont affirmé que les garçons et les hommes sont davantage susceptibles d'être surveillés et maltraités par les policiers que ne le sont les filles et les femmes. Voici une explication d'un jeune : **«les femmes elles se font jamais arrêter. Les femmes n'ont pas tendance à être regroupées comme nous. Nous on est souvent un groupe ensemble. Tu vas jamais voir une clique de filles qui sont dans le parc. Donc pour moi c'est parce que c'est des regroupements qui sont surveillés. Les regroupements les [les policiers] attirent plus»** (Homme, Maghrébin).

L'impression que les filles sont moins souvent interpellées par la police est juste, mais cela n'évite pas qu'elles vivent aussi le profilage racial, de manière semblable ou différente des jeunes hommes. Une jeune femme Noire interviewée pour l'étude nous a raconté que les policiers utilisaient parfois le prétexte qu'ils cherchaient une « femme disparue » afin d'interpeller et de questionner des femmes.¹⁰

Nombre de jeunes ont également souligné l'importance de l'âge et déclaré que la police consacre plus d'attention aux jeunes âgés de 15 à 20 ans (selon certains) ou de 15 à 30 ans (selon d'autres). Quelques-uns ont laissé entendre que les jeunes immigrants – ou ceux qui sont perçus comme tels – reçoivent plus d'attention de la part de la police. D'autres ont indiqué que les jeunes en groupe de trois ou de quatre attiraient davantage l'attention, surtout lorsqu'ils étaient composés de jeunes appartenant à des minorités racisées. **«Lorsque t'es en groupe et que t'es Noir, tu ne passes pas dans certains coins parce que tu vas te faire arrêter»**, a expliqué un jeune. Un répondant qui tentait de faire comprendre pourquoi tant d'attention était consacrée aux groupes de jeunes a avancé que la police a tendance à considérer ces groupes comme des gangs de rue. **«Voyant des jeunes qui marchent en groupe, ils peuvent dire carrément que c'est un**

¹⁰ Nous voulons souligner qu'une femme noire de l'équipe a vécu une expérience similaire.

gang de rue», a-t-il expliqué. Dans une troisième entrevue, un jeune a fait une remarque semblable, et a exprimé que ce sont les regroupements de jeunes Noirs en particulier qui reçoivent le plus d'attention. Il explique, «**c'est sûr qu'on sait déjà que si j'embarque dans une voiture, pis qu'il y a trois gars dans la voiture, pis qu'ils ont des dreads, pis qu'on est noirs, on sait déjà qu'on a 95% de chances de se faire coller si on reste trop dans certains coins dans le quartier. Alors que si tu es avec des Métis, des Blancs, t'as déjà moins de chance de te faire coller**» (Homme, Noir). Pour un autre jeune, ce sont des policiers qui l'ont interpellé pour lui dire qu'un regroupement de jeunes constitue un «gang de rue». Voici comment il a raconté son expérience : «**De mon côté, j'ai la peau un peu foncée. Une fois, je marchais avec deux Blancs sur le trottoir bien normal, ils m'ont pris à l'écart et m'ont dit qu'à partir de 3 personnes, on est considéré comme gang de rue. C'est arrivé dans l'Est de l'île**» (Homme, Noir).

Enfin, d'autres jeunes ont laissé entendre que ceux d'entre eux qui appartiennent à des minorités racisées, et surtout les jeunes Noirs, suscitent une attention accrue de la part de la police en raison de certaines caractéristiques liées à leur apparence, notamment leur coiffure et leurs vêtements. Nombre de jeunes ont souligné l'image négative que la police a des jeunes Noirs lorsque leurs «**cheveux sont en dread ou en style tressés**». L'un d'entre eux explique : «**Un conducteur [d'une auto] avec des dreads qui roule avec d'autres personnes en machine... déjà ça c'est bizz pour eux**». D'autres jeunes ont souligné l'attention négative que la police accorde aux jeunes qui portent des bandanas, des pantalons baggy, des pantalons baissés (sous la taille), ou alors qui ont dans l'ensemble un style hip-hop ou gangster. Un jeune a expliqué : «**[Cheveux] tressés, pantalons baissés... c'est eux qu'ils recherchent**». Un autre jeune, qui décrivait les implications de son propre style vestimentaire, a déclaré : «**Juste parce que mon pantalon est baissé, que je n'ai pas de ceinture, ils s'amuse à dire que je suis membre de gangs de rue**» (Homme, Noir).

Bien que certains jeunes pensent qu'un certain style de coiffure ou de vêtements susciterait un regard négatif, quelles que soient les origines de la personne, d'autres soutiennent que les jeunes de minorités racisées sont perçus de façon plus négative que les jeunes Blancs qui sont habillés de manière similaire. «**Admettons... que mes pantalons sont sur mes fesses et que je marche dans la rue**», a observé

un jeune Noir, **«même s'il y a un jeune Blanc qui est habillé pareil, la première personne qu'ils vont viser c'est le Noir»**. De même, un autre jeune a déclaré que la police regarde la couleur de la peau d'une personne avant son style vestimentaire : **«Ils regardent chez le Noir, y regarde son pantalon, s'il a des dreads, pis si y a des tatoos. Là y vont juger»** (Homme, Asiatique). Beaucoup de jeunes comme ceux-ci croient que la police va plus souvent interpellier les jeunes Noirs et être plus sévère dans l'application de la loi. Dans la citation ci-dessous, un jeune critique le fait que les policiers ont plus tendance à voir les jeunes Noirs comme des délinquants habituels contrairement aux jeunes Blancs :

«Je n'ai jamais compris, quand un Noir fait un acte, ils disent tous que c'est un délinquant, un vagabond. Mais quand c'est un Blanc qui fait un acte, la première chose qu'ils vont faire c'est voir un docteur qui va dire que le Blanc est fou. Il va dire que le Blanc est fou, est ci, est ça. Mais si c'est un Noir, c'est un délinquant. Je trouve que c'est aussi une forme de racisme. Nous aussi les Noirs, on a le droit aussi d'être fou» (Homme, Noir).

À part de la couleur de la peau et l'apparence physique, les jeunes ont parlé d'une série de caractéristiques secondaires qui semblent peser sur les interventions policières à Saint-Michel. Un facteur qu'ils ont mentionné est le fait d'avoir un dossier (c'est-à-dire, d'avoir déjà eu une déclaration de culpabilité). L'un d'eux a relaté que la police sait quels jeunes ont un dossier, et qu'ils suivent ceux-ci de plus près ; il a expliqué : **«Ils sont sur leur dos à leur surveiller [et] pour voir s'ils respectent [leurs conditions de libération ou de mise en liberté surveillée]»** (Homme, Maghrébin). Un jeune a raconté que la police conserve des photographies des jeunes qui ont un casier judiciaire et qu'ils montreront parfois au jeune en question sa photo pour lui faire voir qu'on l'observe. **«Ta propre photo, [il] te montre ta photo»**, a expliqué un jeune (Homme, Noir). Un autre jeune, qui a été déclaré coupable d'un crime lorsqu'il était adolescent, a mentionné que depuis sa condamnation, ses interactions avec la police sont beaucoup plus fréquentes. **«Mon enfance dans le basket-ball, ça m'a collé un dossier. Je n'ai vraiment pas une bonne relation avec les policiers [depuis]»**, a-t-il expliqué (Homme, Noir).

«Les jeunes les plus ciblés, c'est eux qui sont déjà entrés en centre jeunesse... Quand tu sors de là, t'as une surveillance. Quand t'as

une surveillance, y a des voitures de police qui restent devant chez vous qui te regardent. Pis ces gens-là ont pas le droit de parler avec des gens qui ont des dossiers des affaires comme ça. Même si ton ami n'a pas de dossier il vient te voir chez vous ils vont le cibler aussi. Parce qu'ils savent que toi t'es déjà entré en centre jeunesse et que t'as des conditions, t'as des affaires à respecter» (Homme, Noir).

Quelques jeunes ont déclaré que les personnes de familles moins nanties sont ciblées par la police. Il semblerait que le fait d'habiter dans une des parties les plus défavorisées du quartier attire l'attention des policiers. Plusieurs jeunes ont laissé entendre que la police considère les résidents des HLM, pour la plupart de minorités racisées et des familles à faible revenu, comme susceptibles d'avoir été condamnés dans le passé. D'autres répondants et répondantes ont laissé entendre que les jeunes qui vivent dans des HLM sont traités comme des membres d'un gang de rue de façon univoque. Selon l'un des jeunes, de tels actes ont pour effet de faire comprendre à ces personnes qu'elles doivent toujours vivre dans l'ombre de la police, sans la liberté de bouger et de faire comme bon leur semble à laquelle elles ont légitimement droit. Dans le commentaire suivant, un jeune décrit combien cette situation le consterne :

«Ils nous font nous sentir comme si on était des moins que rien, des criminels... Même ceux qui essaient de changer, ils vont toujours rester [vus comme] des criminels tant et aussi longtemps qu'ils remettent les pieds ici. Si tu viens pas là pendant un bon bout, ils vont peut-être t'oublier un jour. Mais je peux pas ne pas venir ici. Ma famille est là, j'ai grandi ici, j'aime bien mon quartier» (Homme, Noir).

Il est important à noter que, bien que les jeunes hommes Noirs dans le quartier soient plus souvent interpellés par les policiers et qu'ils aient plus d'expériences négatives à raconter que d'autres jeunes, aucun jeune dans le quartier n'est à l'abri du profilage racial ou du profilage des « gangs de rues ». Tel qu'illustré dans le rapport, des jeunes hommes et femmes racisés et même des jeunes Blancs sont interpellés par la police de façon arbitraire et pour des motifs non-fondés.

4.5 PERCEPTIONS DES JEUNES À L'ÉGARD DES POLICIERS

«La police comme je te dis y en a des bons y en a des mauvais. Y en a qui vont te respecter, y vont passer par là, y vont nous saluer et vont nous dire “bonne fin de journée, restez pas trop longtemps”, tu comprends? Mais l’autre côté c’est comme bon cop/bad cop, ils viennent t’emmerder ils veulent que tu bouges, ils viennent te pousser.»

(Homme, Noir)

Il y avait une nette divergence dans les opinions des jeunes concernant le comportement des policiers dans le quartier. Certains avaient l'impression que la police donnait suite à la mauvaise conduite de certains jeunes, alors que d'autres critiquaient les forces de l'ordre en général ou certains policiers en raison d'interventions problématiques. Dans l'ensemble, leurs avis peuvent être divisés en trois catégories :

- a) ceux qui rejettent la responsabilité sur les jeunes « au mauvais comportement » ou soi-disant délinquants,
- b) ceux qui font la distinction entre les « bons » et les « mauvais » policiers,
- c) ceux qui critiquent la police en général.

En règle générale, les opinions des répondants et répondantes concernant les forces de l'ordre variaient selon leur âge, leur genre et leurs expériences personnelles. Ceux qui avaient peu ou pas de contact avec la police étaient plus susceptibles de déclarer que les jeunes qui étaient interpellés et arrêtés devaient avoir violé la loi ou fait quelque chose de mal pour attirer l'attention. Ceux qui indiquaient avoir eu des expériences plus difficiles et plus fréquentes avec les forces de l'ordre croyaient dans la plupart des cas que le profilage racial était généralisé et qu'il constituait un problème institutionnel plus profond. D'autres jeunes avaient des opinions mitigées, croyant que les forces de l'ordre accomplissaient leur travail, qui consiste à assurer la sécurité, mais qu'elles avaient aussi tendance à abuser de leurs pouvoirs et de leur autorité.

Les répondants et répondantes – surtout les plus jeunes – tendaient à se tenir responsables ou à tenir leurs pairs responsables de leur conduite avec la police. Nous avons interprété certaines de ces réponses comme signe de « responsabilisation » des jeunes et d'une forme d'intériorisation des préjugés véhiculés à propos des jeunes du quartier. Par exemple, quelques jeunes ont déclaré qu'ils n'avaient que des interactions positives avec la police en raison de leur comportement respectueux de la loi, comme l'a expliqué l'un d'entre eux : **«Moi, personnellement, je n'ai jamais eu de problème avec la police... j'essaie de respecter les lois et de ne pas me faire arrêter»** (Homme, Noir). Un autre répondant a expliqué pourquoi il avait de bonnes relations avec la police de la façon suivante : **«Je suis tranquille»** (Homme, Asiatique). D'un autre côté, les jeunes qui ne considéraient pas le profilage racial comme un problème croyaient que les policiers interpellaient seulement les jeunes qui étaient mêlés à la délinquance. Dans un entretien, un jeune a déclaré

«D'après moi, pour toujours être en interaction avec [la police], il faut que tu sois un peu croche» (Homme, Noir).

Lorsqu'ils expliquaient l'inconduite des forces de l'ordre ou le phénomène du profilage racial, les jeunes avaient aussi tendance à utiliser l'analogie du good cop (bon policier) par opposition au bad cop (mauvais policier). L'idée était que seuls les bad cops se livraient à la discrimination raciale et à des inconduites, tandis que les good cops étaient justes et respectueux. Le commentaire d'une femme vient appuyer cette opinion : **«Pour de vrai, il y a des policiers qui ont des bonnes attitudes. Il y en a d'autres qui ont des attitudes de marde. Ce n'est pas tous les policiers que tu sais que tu leur as expliqué la situation qui vont prendre le temps de comprendre et d'analyser ce qui vient de se passer. Il y en a d'autres qui se font leur cash en te donnant un ticket»** (Femme, Noire). Un autre jeune a remarqué, **«Je ne suis pas quelqu'un qui généralise les gens. Il y a certains patrouilleurs qui sont justes arrogants. Ils font l'intervention et peu importe ce que le suspect va dire ce sera un refus de coopérer. Peu importe ce que tu dis, ils sont déjà préparés pour ça. Pour rien, ils deviennent brusques et arrogants. Pour rien, ils te font quelques menaces "Fais attention, je peux t'embarquer tout de suite"»** (Homme, Noir).

Dans quelques entrevues, les jeunes ont dit avoir apprécié lorsque les policiers avaient fait preuve d'une certaine souplesse et d'une certaine indulgence, et qu'ils leur avaient donné des avertissements pour des infractions mineures, plutôt que de les arrêter ou de les condamner à une amende. Un jeune a raconté son expérience ainsi : **«L'an passé, je pédalais en bicyclette du mauvais sens et il [le policier] m'a interpellé. Il m'a dit normalement je te donnerais une contravention, mais je lui ai dit que je ne le savais pas alors il a été compréhensif. Peut-être qu'un autre policier n'aurait pas fait preuve de clémence comme lui»** (Homme, Noir).

D'autres jeunes ont dit qu'ils appréciaient lorsque les policiers adoptaient un comportement amical et informel, et qu'ils prenaient le temps de leur parler et de s'intéresser à eux. Un jeune a décrit ce type de contact de la façon suivante : **«Parfois, je vois passer la police, ils me saluent et je les salue. C'est comme ça... Quand je vois la police, il y en a qui sont vraiment gentils et quand ils te voient, ils te saluent. Ils te parlent après ça»** (Homme, Noir). Un autre jeune a formulé la recommandation suivante à l'intention des forces de l'ordre :

«Qu'ils soient plus amicaux... Qu'ils soient plus sympathiques, qu'ils soient moins autoritaires, qu'ils nous parlent normal comme ça, ça va éviter beaucoup plus de problèmes. Ils disent "aye toé" déjà ça c'est négatif. Si ils disent "aye monsieur as-tu une ou deux minutes pour nous". C'est des ptits mots qui font une grande différence. Ce genre de p'tits gestes qui fait la différence. Parce que la personne qui se fait parler comme ça va pas prendre ça comme agressif»

(Homme, Maghrébin).

Quelques-uns des jeunes ont parlé de certains policiers qui leur avaient témoigné de l'intérêt et ont eu un effet positif sur leur vie. Voici comment un jeune décrit la relation avec un de ces policiers :

«Il y a aussi un policier que j'aime bien qui m'a dit que quand j'étais plus jeune je faisais plus de conneries et qui m'a aidé m'éloigner du mauvais milieu... Quand il n'était pas en service, le policier venait parler aux jeunes, il nous donnait des conseils. C'était comme un mentor pour nous... Ils sont rares ces policiers-là. C'est lui le seul»

(Homme, Maghrébin).

Nombre de jeunes ont commenté la pratique des services de police communautaires du quartier. Certains ont dit que ces services amélioraient le niveau de confiance mutuelle et de compréhension entre jeunes et policiers, tandis que d'autres se montraient plus sceptiques et craignaient que les services de police communautaires ne soient une couverture permettant à la police de recueillir des renseignements personnels à leur propos. Dans les exemples suivants, deux jeunes expriment une opinion positive concernant les services de police communautaires :

«Je pense que c'est [nom du policier] qui s'implique dans le quartier et fait des activités et tout. Mais, je trouve que ce policier-là, par les activités qu'il fait, il change la perception qu'on peut avoir des policiers... Ça montre qu'il a un intérêt pour la communauté, pour que ça change un peu la dynamique» (Femme, Noire).

«Ma relation avec la police c'était surtout à l'école. Dans le fond, ils faisaient le programme d'arts martiaux. Ces gens-là, ils étaient

vraiment généreux puis ils gaspillaient de leur propre argent afin de nous enseigner l'autodiscipline. Tous les policiers que j'ai connus étaient des gens respectables» (Homme, Maghrébin).

Les répondants ont aussi corrélié la conduite des policiers avec les réactions des jeunes. Dans une entrevue, un jeune a expliqué que le comportement des policiers détermine si les jeunes coopéreront avec eux ou s'ils leur résisteront : **«Ils [les policiers] venaient et ils disaient, "les gars ne buvez pas trop..." à la place de venir et de mettre ta bouteille à la poubelle. Non, eux ils venaient calmement, c'est quoi les ambiances ce soir... comme ça, on va respecter ça. Mais si tu viens sur nous et tu nous dis, "oh hey, band de nègres", comment tu penses que tu vas te sentir toi?»** (Homme, Noir).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les avis positifs et négatifs concernant la police du quartier concordaient avec les expériences personnelles des jeunes. Les jeunes qui exprimaient les opinions les plus positives sur la police étaient souvent plus jeunes et n'avaient pas encore eu de contacts avec la police. Les jeunes qui posaient les regards les plus critiques étaient plus vieux, relaient généralement leur propre expérience, et, dans certains cas, avaient été interceptés par la police à plusieurs reprises. Des études antérieures ont montré que les attitudes que les jeunes ont à l'égard des policiers sont fortement influencées par les expériences personnelles qu'ils ont eues avec eux (Weitzer et Tuch 1999). Les jeunes acquièrent une opinion sur la police aussi à travers les expériences de leurs amis et d'autres personnes dans leur entourage, comme l'explique le jeune dans la citation suivante : **«En général, le monde dans la rue ne sont pas très amis avec les policiers. L'affaire c'est qu'on apprend aussi des expériences de notre entourage, des évènements qui arrivent aux gens autour de nous. Ce n'est pas seulement quand il y a de l'abus, c'est surtout que tout le monde est au courant»** (Homme, Noir).

Nombre des jeunes qui avaient une image négative des forces de l'ordre ont déclaré que les policiers étaient décidés à les harceler sans raison. Lorsqu'ils décrivaient la conduite de ceux-ci, ils disaient qu'ils adoptaient des comportements destinés à «faire chier» ou à «emmerder» les jeunes du quartier. Un jeune exprime cette opinion dans le commentaire suivant : **«Ils font chier les mecs, on dirait que c'est leur plaisir de faire chier le peuple. On dirait que leur but c'est de**

faire chier les gars qui restent en groupe» (Homme, Noir). Dans un autre entretien, un jeune a dit **«On est dans le coin, ils nous regardent de loin. Partout. Ils font juste emmerder le peuple. Ils font chier**» (Homme, Noir). Au fil du temps et après avoir accumulé des expériences négatives, les jeunes en étaient venus à se méfier de la police. Le commentaire ci-dessous reflète la profondeur de cette frustration et de ce sentiment d'injustice :

«Je ne vais jamais aller porter plainte [envers le système de justice]. Ils [les policiers] font tous partie du même fucking système, tout un système de crosseurs... Eux leur game les mecs sont corrompus man. Mais même s'ils sont corrompus ils sont still avec leur caca, ils sont quand même policiers, fait qu'ils font leurs affaires avec tout le monde juste pour la bise. Je ne vais jamais me tourner vers eux»
(Homme, Noir).

4.6 IMPACTS DU PROFILAGE RACIAL SUR LES JEUNES

«Ça me stresse. Même si je sais que j'ai rien fait. Juste le fait de les voir, je fais comme "woh!" Je sais que j'ai rien fait. Pourquoi tu roules au ralenti à côté de moi depuis 5 minutes. J'ai-tu fais quelque chose? J'ai-tu un mandat d'arrestation pour rien? »

(Homme, Noir)

Les contacts involontaires et arbitraires que les jeunes ont eus avec la police ont fait plus que simplement façonner l'image qu'ils ont de la police ; ces contacts ont entraîné pour les jeunes d'innombrables conséquences – psychologiques, juridiques et financières entre autres. En fonction de la nature du contact, les interceptions policières ont provoqué des réactions diverses chez les jeunes, notamment :

- a) des sentiments de stress, de choc et de traumatisme,
- b) des sentiments de colère, d'injustice et de méfiance,
- c) des sentiments d'impuissance et de résignation, et
- d) des expressions d'indifférence et de contrôle.

Les jeunes ont principalement réagi en exprimant du stress, de la peur et de l'insécurité après avoir été interceptés au hasard, interrogés ou questionnés par des policiers. Pour certains d'entre eux, la simple présence de la police suffisait à provoquer des sentiments de peur et de détresse. Un jeune homme, à qui l'on a demandé comment il se sent lorsqu'il croise la police, a répondu : « **Pour de vrai des fois chu stressé, un stress qui passe tu comprends. Tu ne sais jamais comment ça va finir** » (Homme, Noir). Un autre jeune a dit que comme il est Noir et un homme, il a particulièrement peur de la police parce qu'il s'attend à se faire maltraiter : « **Moi je sens que c'est un poids de plus [la police]. Comme c'est un stress de plus, you know? Comme si je marche dans rue et je vois une [bis] je ne sais pas ce que tu vas faire même, si par exemple j'ai pas de cas ou j'ai un case... Marcher dans la rue avec un patnè [créole pour «partenaire»], depuis que t'es Noir comme c'est un stress. C'est ça que je ressens. C'est un stress de plus parce que tu ne sais jamais si y vont t'interpeller ou te faire chier** », explique-t-il. De même, un autre jeune a dit que sa couleur de peau et son style vestimentaire lui faisaient craindre d'attirer une attention des policiers qu'il ne souhaitait pas : « **J'ai un peu la peau foncée. J'ai les pantalons un peu baissés, donc j'ai mauvaise allure... J'ai peur** » (Homme, Métis). Finalement, un autre jeune a expliqué que le fait d'être immigrant lui fait craindre d'être automatiquement ciblé par les policiers. Il explique, « **La police est plus sur le cas des immigrants tu comprends? Dès que je les vois, je vais me sentir attaquer, comme woye non. Ils viennent sur moi. Je me sens watch** » (Homme, Noir).



La plupart des jeunes qui ont été interpellés et interrogés par la police ont trouvé l'expérience extrêmement stressante. «**Tu ne sais rien [à propos de leurs objectifs]. [Ils] te posent plein de questions, alors c'est stressant**», a expliqué un jeune (Homme, Noir). Une autre jeune a raconté avoir trouvé un interrogatoire de police stressant en raison des éventuels liens (entre elle et d'autres jeunes) que les policiers pourraient inférer. «**Mon petit-cousin et moi, on a le même nom de famille. Pis lui a un dossier et moi j'en ai pas. Donc j'avais peur qu'en tapant mon nom... qu'ils voient qu'on est liés... Je stressais tellement**», a-t-elle expliqué (Femme, Noire).

Tel qu'il est illustré dans les sections précédentes sur les méthodes de surveillance et d'interception policières, les interactions des jeunes avec la police pouvaient bien souvent s'avérer effrayantes. Un jeune qui décrivait un incident lors duquel un policier a pointé son revolver sur lui a expliqué : «**Ils m'ont fait peur... parce que tu sais pas s'ils vont tirer ou s'ils vont pas tirer**» (Homme, Noir). Une autre jeune, qui a été victime et témoin d'abus policiers, a parlé du sentiment de peur qu'elle éprouve lorsque plusieurs voitures de police arrivent dans un secteur. «**S'ils arrivent parce que c'est une débarque... je vais avoir très peur**», a-t-elle expliqué (Femme, Noire).

Plus la rencontre avec la police est stressante et effrayante, plus le traumatisme psychologique du jeune est profond. Un jeune homme qui a eu plusieurs expériences désagréables et éprouvantes avec la police a dit que lorsqu'il croise des policiers, il se sent mal physiquement : «**Mon corps ne se sent pas bien, pas du tout**». Voici un des commentaires de ce jeune, cité dans son intégralité :

«Moi, quand je vois la police ça me donne juste envie de chier.¹¹ Parce que ils sont là pour faire la loi comme ils disent, mais c'est des êtres humains ils font des erreurs comme tout le monde, [ils] sont incompréhensifs. Comme je disais, ça me donne le goût de chier... Mon corps ne se sent pas bien, pas du tout. C'est leur façon de se prendre, ils pensent qu'ils sont supérieurs, mais c'est juste des

¹¹ Le sentiment qu'évoque le jeune de vouloir « chier » est un symptôme de stress. Nous remercions le Dr. Jessica Rugliss (Université McGill) de nous avoir mis au courant de cette interprétation de la citation.

êtres humains comme tout nous autres. Sont pas mieux que nous autres» (Homme, Noir).

Ces constats illustrent que le profilage racial a des impacts négatifs et profonds sur la santé mentale et la santé physique des jeunes. Le simple fait de se sentir cibler par la police augmente le niveau d'anxiété et de peur des jeunes, comme nous a expliqué un répondant : **«Ça affecte mentalement**» (Homme, Noir). Plus les contacts avec la police sont es fréquents et répressifs , plus les jeunes subissent des traumatismes (Gellner, Fagan, Tyler et Link 2014).

Par ailleurs, un rapport a été établi entre la peur que les jeunes ressentent à l'égard de la police et les armes dangereuses que ces derniers possèdent et sont susceptibles d'utiliser. Lors d'un entretien, un jeune a dit d'un ton neutre **«C'est normal que le monde ait peur. Le policier a l'arme et nous on n'a rien**» (Homme, Noir). Un autre jeune a parlé d'un incident inquiétant, lors duquel un policier de repos l'a menacé avec son revolver sans raison. Il a dit que depuis cette expérience, il s'attendait à tout type de réaction de la part des forces de l'ordre. **«S'il peut faire ça [braquer son arme sans raison], qu'est-ce qu'il ne peut pas faire d'autre?»** a-t-il demandé (Homme, Noir).

Parmi les autres réactions aux interpellations policières malvenues ou agressives, on peut également citer les sentiments de colère, d'injustice et de méfiance à l'égard de la police. Un jeune a parlé de la colère qu'il a ressentie après que la police l'ait accusé à tort d'avoir commis un vol et l'ait ensuite maltraité physiquement. **«J'étais vraiment fâché de la situation**», a-t-il expliqué (Homme, Noir). Un jeune a décrit son sentiment de colère grandissant suscité par une série d'interpellations policières inutiles. Un soir, lorsque des policiers l'ont interpellé à l'extérieur d'un bar et lui ont demandé de circuler, il a finalement atteint son point de non-retour. **«Cette journée-là, j'étais pissed**», a-t-il expliqué (Homme, Métis).

Tout comme les sentiments de stress et de peur que les jeunes ressentent pour la police, leur colère à leur endroit persiste souvent longtemps après une quelconque interaction. Exprimant un sentiment généralisé, un jeune a déclaré : **«J'ai une grosse haine contre les policiers**» (Homme, Blanc). Un autre jeune a raconté qu'après une intervention particulièrement abusive de la police, il éprouve une

colère persistante. Cette interaction **«m’a endurci. Ça m’a donné la haine en même temps. Ça m’a endurci, ça m’a rendu plus fort, pis ça m’a donné la haine... envers les policiers»**, a-t-il expliqué (Homme, Noir). En réaction à des expériences traumatisantes avec la police, les jeunes peuvent être poussés à réagir de façon négative et à commettre des actes délinquants, selon des études aux États-Unis (Sewell, Jefferson et Lee 2016). Ceci est reflété dans la citation suivante d’un jeune qui a vécu plus d’une expérience difficile avec des policiers : **«Ça [des contacts négatifs avec la police] m’a juste comme... pas devenir fou... mais ça juste joue dans ma tête. Si dans une journée je faisais du vagabondage à 15%, ça a juste boosté ma tête pour en faire 30%»** (Homme, Noir).

Les jeunes qui éprouvent du stress, de la peur ou de la colère à l’endroit de la police vivent avec diverses formes d’insécurité. D’une part, les forces de l’ordre constituent une source d’insécurité pour de nombreux jeunes. Résumant un point de vue largement partagé, une jeune a expliqué : **«C’est rendu qu’on a plus peur de la police qu’on se sent en sécurité»** (Femme, Noire). Selon un jeune, les pratiques policières sont d’une efficacité inégale ; elles procurent de la sécurité à certains habitants et de l’insécurité à d’autres. **«Je me sens plus à l’aise lorsqu’il y a la police ; je me sens en sécurité, a-t-il expliqué. Il y en a qui ne se sentent pas en sécurité parce qu’ils ont des problèmes avec la police ; ils ont peur»**, a-t-il cependant poursuivi (Homme, Maghrébin).

D’autre part, la police n’offre pas de protection fiable contre les différentes autres sources d’insécurité qui existent dans la vie des jeunes. Comme l’explique un jeune, un appel à la police aurait tendance à causer plus de problèmes qu’il n’en réglerait. **«Je ne vais jamais me fier à la police»**, a-t-il déclaré (Homme, Noir). Après avoir discuté des crimes que d’autres avaient commis contre lui, un autre jeune a affirmé avoir exclu par principe la possibilité d’appeler la police. **«On n’est pas des snitches»**, a-t-il dit (Homme, Noir). Le résultat : pour bon nombre de jeunes, l’insécurité est augmentée plutôt que réduite par l’action policière – une situation dans laquelle les jeunes sont à la fois trop surveillés par la police et pas assez protégés. Pour décrire cette situation contradictoire, un jeune a expliqué : **«La police est censée représenter la sécurité. Quand la police est là, on devrait sentir plus en sécurité. Nous, quand la police est là, on se sent plus en danger, menacés»** (Homme, Blanc).

Tel qu'il a été mentionné plus tôt, tous les jeunes n'ont pas fait une description négative de leurs réactions face à la police. Certains ont exprimé de l'indifférence à l'égard des pratiques de surveillance policière, comme pour conserver un sentiment de maîtrise et une certaine distance par rapport à ces faits. «**J'ai pas peur de la police**», a expliqué un jeune (Homme, Noir). De la même manière, une autre jeune qui avait reçu des contraventions, une aussi élevée que \$400 pour avoir participé à une bagarre, a minimisé l'importance de ces expériences négatives qu'elle avait eue avec la police. «**Ça ne m'a pas affecté**», a-t-elle dit (Femme, Noire). Certains des jeunes qui ont exprimé des impressions positives sur la police ont parlé de l'utilité de la surveillance pour assurer la sécurité dans le quartier. «**S'il me surveille, je vais me sentir bien parce que je vais me sentir en sécurité**», a déclaré une jeune (Femme, Maghrébine). Un autre jeune a établi une corrélation entre une présence policière visible à un endroit et le plus fort sentiment de sécurité que l'on éprouve à cet endroit. «**Si il y un lieu où y a beaucoup de police, je dirais c'est bien gardé**» (Homme, Maghrébin).

5 CONCLUSION

«Qu'ils [les policiers] essaient de comprendre les expériences de vie des gens qui habitent dans le quartier. À part de nous dire faire ci et ça ou on t'arrête.»

(Homme, Métis)

Les résultats de l'étude mettent en lumière les multiples causes du profilage racial que les enquêtes précédentes ont déjà établies, notamment le niveau élevé de surveillance quotidienne des jeunes racisés, l'utilisation des contrôles d'identité, et les interpellations et amendes pour petites incivilités. Une des nouvelles contributions de l'étude est l'information qui en ressort sur les effets négatifs et profonds du profilage racial sur l'estime de soi des jeunes, leur sentiment de sécurité et leur santé mentale. Comme des études en dehors du Québec l'ont démontré, le profilage racial provoque des sentiments de stress, d'anxiété, et de peur auprès des jeunes (Geller et coll. 2014). Il est bien établi que le racisme est un facteur qui nuit au sain développement et au plein épanouissement des jeunes et des adultes (Williams et Mohammed 2013).

Les jeunes dans l'étude appartenaient à différents groupes d'âge, de genre et d'identité et ils avaient des parcours de vie variés. Tous les efforts ont été mis pour recruter un groupe de jeunes répondants qui soit représentatif de la diversité du quartier. La diversité des parcours et des identités des jeunes nous a permis d'identifier certaines tendances dans le profilage racial. Un consensus s'est dégagé parmi les jeunes, à savoir que la police à Saint-Michel ciblait les jeunes Noirs plus souvent que les autres, surtout des garçons ou des hommes, généralement en groupe, et vêtus d'une façon qui est associée à l'apparence stéréotypée des membres de « gangs de rue ». Il faut aussi se rappeler que l'intensité de la surveillance policière dans le quartier met tout jeune à risque d'être intercepté par la police, quelle que ce soit son identité. Les jeunes qui étaient plus âgés et qui avaient passé leur vie dans le quartier étaient ceux qui avaient eu le plus d'expériences troublantes avec la police. Ces répondants n'étaient pas juste des jeunes Noirs mais aussi des jeunes Blancs, Maghrébins et Latinos. Les adolescents les plus jeunes (de 16 ans ou moins), et plus souvent les jeunes filles, avaient rarement ou jamais eu des contacts directs avec des policiers. Les points de vue envers la police variaient selon les expériences personnelles des jeunes : les plus âgés tenaient des propos plus critiques et avaient développé plus de méfiance envers la police, tandis que les plus jeunes exprimaient des opinions plus souvent positives.

Un des constats principaux de l'étude est le niveau élevé de jeunes qui ont subi une interpellation arbitraire et involontaire de la police. Un peu plus de la moitié des jeunes interviewés ont eu un ou plusieurs contacts avec la police, soit dans la rue, les parcs, le métro ou l'autobus. Ces contacts étaient presque toujours initiés par la

police et souvent pour des raisons que nous décrivons comme « non-motivés ». Cela veut dire que le ou la jeune n'avait commis aucun acte qui justifiait une interception par la police. Les jeunes ont dit que les policiers faisaient ces interpellations souvent en donnant des justifications qui leurs semblaient douteuses, comme par exemple, qu'ils avaient « reçu un appel », que le jeune répondait à « une description », ou qu'une infraction avait été commise ailleurs et qu'ils faisaient des enquêtes. Certains jeunes trouvaient que l'intensité et le caractère intrusif des interpellations constituait une forme de harcèlement. Les formes de harcèlement décrites incluait des contrôles d'identité répétitifs, notamment par des policiers qui connaissaient déjà les jeunes et pouvaient les appeler par leurs prénoms. Ces pratiques de harcèlement génèrent un climat hostile où les jeunes sentent que leurs droits ne sont pas respectés, ce qui correspond aux résultats d'autres travaux sur les interactions entre la police et les jeunes racisés (Fassin 2011). Comme les jeunes l'ont décrit, quand les policiers agissent avec compréhension et respectent les droits des jeunes, ils contribuent à diffuser les tensions et à établir des relations positives avec les jeunes.

Dans la plupart des cas, les interpellations arbitraires et involontaires n'ont pas été suivies d'une arrestation ou la découverte d'une infraction, comme l'a déjà démontré Bernard et McCall (2010) et Charest (2009). Lorsque des policiers avaient déterminé qu'un jeune avait commis une infraction, c'était souvent pour un geste mineur, par exemple, flâner, cracher ou uriner dans un espace public, faire du vélo sur le trottoir, ou consommer de la drogue ou de l'alcool. Dans d'autres cas, les policiers avaient arrêté un ou des jeunes pour « refus de coopérer », parce qu'ils ou elles avaient contesté une interpellation qui leur semblait injuste. Donc, les policiers ne se gênent pas de pénaliser, parfois agressivement, les jeunes qui essaient d'exercer leurs droits fondamentaux.

Parmi les jeunes interviewés, un tiers avait subi une forme de violence policière que nous avons classé en trois catégories : abus d'autorité, insultes verbales et intimidation, et agressions physiques. Les jeunes qui subissent ces expériences développent des sentiments qui incluent le stress, le traumatisme, la peur, la colère, l'impuissance, la résignation et la méfiance envers la police et le système judiciaire. Aux États-Unis, les séquelles négatives du profilage racial sur la santé des victimes ont été bien documentées (Geller et coll. 2014 ; Sewell et coll. 2016 ; Sewell et Jefferson 2016). Nos résultats, bien qu'unique pour le contexte montréalais, sont cohérents avec la littérature établie sur ces questions.

Les expériences des jeunes illustrent que le profilage racial est effectué à cause des préjugés raciaux de policiers, mais reflète aussi le cadre conceptuel et politique dans lequel les policiers travaillent. Les résultats de l'étude démontrent que la lutte contre les « gangs de rue » et la lutte contre les incivilités sont deux stratégies qui servent à justifier une surveillance accrue des jeunes racisés et à multiplier les occasions pour les policiers de les interpeller, les questionner et les détenir, sans que ces jeunes n'aient commis aucune réelle infraction. Ces deux politiques finissent par produire un taux plus élevé de criminalisation des jeunes racisés. Ces résultats négatifs devraient entraîner une réévaluation de ces politiques, dont les effets positifs n'ont jamais été démontrés.

Pour éviter que les policiers agissent en fonction de stéréotypes ethniques et raciaux, il faut établir des politiques et des pratiques qui découragent l'expression de préjugés et motivent les policiers à se comporter différemment et de façon impartiale (Gauthier 2015).¹² Cela veut dire qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les policiers changent d'avis et arrêtent de pratiquer le profilage racial lorsqu'ils ont reçu de la formation et sont éduqués à ce propos. Comme l'a montré l'évaluation du plan d'action contre le profilage racial et social du SPVM, les formations destinées aux policiers n'ont que des effets superficiels (Lashley et coll 2015). Donc, il est nécessaire d'établir des mécanismes formels et institutionnels qui vont diriger les corps policiers vers des normes et des pratiques de fonctionnement plus appropriées et non racialisées. Ces pratiques alternatives devraient faire partie des rôles et des formes de reddition de comptes des policiers. Jusqu'à présent, la lutte contre les gangs de rues incite les policiers à agir sur la base de stéréotypes raciaux. Dans les recommandations qui suivent, nous suggérons que le SPVM abolisse toute action et politique qui racialise les notions de délinquance juvénile et de criminalité et qui punit de façon plus sévère le comportement des jeunes de minorité racisés.

Les interceptions policières documentées dans ce rapport ne représentent probablement que la pointe de l'iceberg. Somme toute, le problème du profilage racial est beaucoup plus important que ne l'indiquent les données sur les taux d'interception. Une seule interception effectuée au hasard peut entraîner d'autres

12 Pour une illustration de mesures préventives envers le profilage racial, nous dirigeons le lecteur vers l'étude comparative de Gauthier (2015).

mauvais traitements infligés par des policiers. Pour un jeune, une interception injustifiée peut se traduire par une amende, une fouille ou une arrestation. Par ailleurs, une intervention injuste peut dégénérer en des violences verbales ou physiques de la part des policiers. Les jeunes qui ont subi ces interventions ont témoigné des graves conséquences qu'elles ont eues sur eux. Ceux qui ne les ont pas subies vivent avec l'idée qu'ils pourraient les subir un jour. Dans les deux cas, les jeunes de minorités racisées sont exposés à des actions policières aux conséquences néfastes, lesquelles doivent être éliminées. Le SPVM aurait dû mettre fin au profilage racial depuis longtemps. Le présent rapport souligne que le problème demeure répandu et qu'il nuit au développement et à la pleine participation des jeunes racisés à Montréal. L'élimination du profilage racial est donc une tâche sociale urgente qui requiert une série de réponses concertées que nous exposons de façon détaillée ci-après.

A large, stylized number '6' in a vibrant purple color, partially overlapping the text 'RECOMMANDATIONS'.

RECOMMANDATIONS

Nos résultats montrent non seulement l'importance du profilage racial, mais aussi l'échec des efforts déployés antérieurement pour corriger ce problème. Nombre d'enquêtes publiques et de réformes liées au problème du profilage racial à Montréal ont été menées ces vingt dernières années, allant de l'*Enquête sur les relations entre le corps policier et les minorités ethniques et visibles* en 1988 à la *Consultation sur le profilage racial et ses conséquences* en 2010. Malgré ces initiatives, le profilage racial semble peu avoir changé à travers le temps. Il est indispensable d'adopter des mesures plus significatives et plus concertées. Dans ce but, nous demandons que soient entreprises les quatre démarches suivantes :

1) Rendre accessible les données quantitatives désagrégées par « identité raciale » sur les interpellations, arrestations et détentions à Montréal.

Les données présentées dans le rapport de Charest (2009) et colligées par Bernard et McCall (2010) ont permis de préciser l'ampleur et les dimensions du profilage racial. Cette information est essentielle pour déterminer les tendances dans le profilage racial et évaluer s'il diminue ou non. Le SPVM devrait reproduire un rapport plus récent comme celui de Charest (2009) et rendre les bases de données accessibles aux chercheurs scientifiques et universitaires.

2) La création d'un office de surveillance indépendant de la police pour Saint-Michel.

De toute évidence, la police de Saint-Michel doit faire l'objet d'une surveillance indépendante, constante et efficace. À cette fin, nous demandons la création d'un office de surveillance indépendant, entité composée de représentants communautaires et responsable de surveiller les pratiques policières au moyen de données sur (a) l'identité raciale de toutes personnes interceptées par la police ; (b) le nombre et le type d'infractions ayant valu aux individus une amende ou une accusation ; et (c) le nombre de plaintes déposées contre la police de Saint-Michel, ainsi que la nature et le résultat de chacune d'entre elles. Afin que l'office de surveillance remplisse cette mission, il devra recevoir de la police toutes les données requises (à condition que l'office de surveillance ne révèle jamais de renseignements personnels à la population), ainsi qu'un budget de fonctionnement qui lui permette d'analyser les données, de produire des rapports annuels, de tenir des séances d'information et des consultations publiques et de mener des recherches indépendantes.

Des bureaux de ce type ont été créés dans de nombreuses régions du monde, notamment en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Irlande du Nord et en Écosse (Prenzer et Ronken 1999 ; Savage 2013 ; Porter 2013). Ils ont montré des résultats positifs en matière de profilage racial et d'autres formes d'inconduite policière quand ils sont indépendants, qu'ils fournissent des informations suffisantes et sont adéquatement financés. Comme notre étude l'a montré, les citoyens ne déposent que rarement des plaintes pour des inconduites policières. Il est donc également important que l'office, comme ceux qui existent en Australie et en Écosse, reçoive un

mandat proactif pour évaluer la police plutôt que de répondre simplement aux plaintes des citoyens. Montréal, au cours des trois dernières décennies, a mis au point plusieurs organismes consacrés à d'autres questions (que la police) qui sont indépendants, bien informés et bien financés (p-e, l'Office de consultation publique de Montréal). Un office consacré au profilage racial suivra cette histoire et créera un modèle dans Saint-Michel qui pourrait être étendu à d'autres quartiers confrontés à des problèmes similaires.

3) L'élimination des pratiques policières qui visent injustement les jeunes appartenant à des minorités racisées et les forcent à subir des contacts arbitraires et involontaires.

Le ciblage excessif des jeunes de minorités racisées – qui est décrit dans ce rapport – est lié à des programmes et pratiques qui doivent être éliminés. Nous demandons plus particulièrement l'élimination de la politique de la police sur les incivilités, qui lèse injustement le droit qu'ont les jeunes d'utiliser les espaces publics comme les parcs et les rues, et d'en jouir. Nous demandons également l'élimination des contrôles d'identité et de toute autre méthode qui cible les minorités racisées de façon disproportionnée dans les interceptions policières. En outre, nous demandons finalement l'élimination de la lutte aux gangs de rue, qui canalise l'attention et les ressources policières vers la surveillance et l'interception de la population de jeunes que les forces de l'ordre imaginent être des membres de gangs (c'est-à-dire les jeunes appartenant à des minorités racisées). Il est à la fois injuste et inutile de concentrer les ressources sur les gangs plutôt que sur les crimes attribués aux gangs - des crimes, comme les actes de violence, qui sont commis par tous les groupes ethniques et dans tous les quartiers.

Il n'y a pas de raison pour que les membres de minorités racisées soient interceptés dans une proportion supérieure au ratio de la population qu'ils représentent. Afin d'éliminer le profilage racial, il est nécessaire de minimiser les opportunités de contacts entre les policiers et les jeunes, et d'orienter les services vers le suivi de crimes réels, et non vers la surveillance de crimes ou d'infractions potentiels. Nous demandons au SPVM de formuler par écrit et de rendre publiques les réformes qu'il va engager pour éliminer le profilage racial à Saint-Michel et dans tout Montréal.

Elles comporteront entre autres des mécanismes de responsabilité pour tous les actes d'inconduite policière qui violent les droits des citoyens.

4) Le transfert de ressources publiques affectées aux forces de l'ordre au profit d'interventions communautaires visant la délinquance juvénile et les inégalités raciales. Nos résultats montrent que les interventions policières sont peu liées aux véritables problèmes de criminalité ou de violence. Elles ont pour principal effet de criminaliser les comportements quotidiens des jeunes appartenant à des minorités racisées. Par ailleurs, il est évident que la taille du corps policier est plus étroitement liée à la composition raciale d'une population qu'au taux de criminalité, et que par conséquent, les opérations policières menées dans les quartiers habités par des minorités racisées sont en surnombre. En fait, la recherche de Carmichael et Kent (2015) montre que 52% de la taille d'un corps policier est déterminé par le pourcentage de minorités racisées dans un secteur. Pour Montréal, cela veut dire un sureffectif policier de 2 387 personnes, ce qui coûte 315,6 millions \$ chaque année. Pour le poste de quartier de Saint-Michel, cela équivaut à un sureffectif de 35 personnes et un coût annuel de 4,7 millions \$.

Nous demandons donc que le personnel et le budget du poste de quartier de Saint-Michel diminuent d'au moins 20% au cours des cinq prochaines années, soit 14 personnes et 1,8 millions \$. Nous demandons aussi que les ressources qui ont été retirées du budget (au moins 1,8 millions \$ par année) soient affectées à des interventions communautaires visant les causes profondes de la délinquance juvénile, notamment à des programmes de justice transformatrice et de lutte contre la pauvreté conçus à l'intention des jeunes.

On remarquera que ces demandes vont bien plus loin que les efforts actuellement déployés pour résoudre le problème du profilage racial, et c'en est exactement le but. La persistance du profilage racial et ses nombreuses conséquences sociales et psychologiques nécessitent que des mesures importantes et concertées soient prises. Nous insistons donc sur la nécessité de prendre de telles mesures, et nous demandons à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et au Poste de Quartier 30 de Montréal (Saint-Michel) de répondre par écrit à ces demandes dans un délai de quatre mois.

Au bout du compte, ces demandes visent non seulement à éliminer un problème social, mais aussi à procurer des bienfaits sociaux. Après tout, un monde sans profilage racial est un monde dans lequel toutes les personnes sont considérées et se considèrent comme des êtres pareillement humains et capables de contribuer à la vie collective de leur quartier, de leur ville et du monde.

RÉFÉRENCES

Anderson, E. 1999. *Code of the Street: Decency, Violence, and Moral Life of the Inner City*. New York: Norton.

Bellot, C., I., Raffestin, M-N., Royer, et V. Noël. 2005. *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal*. Montréal: Secrétariat National des Sans-abri. www.rapsim.org/docs/rapport_Bellot_05_VF.pdf

Bériault, M., C., Laurier, et J-P., Guay. 2017. « L'adhésion à la culture de gang: Le rôle de l'identité ethnique chez les jeunes contrevenants de Montréal et ses environs » *Criminologie* 50 (1) : 287-310.

Bernard, L., et C., McAll. 2009. *Jeunes, police et système de justice: La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais*. Montréal: Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations, et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS).

Bernard, L., et C., McAll. 2010. « La mauvaise conseillère » *Revue du CREMIS*, 3(1) : 7-14.

Beiser, M., F., Hou, I., Hyman, et M., Tousignant. 2002. « Poverty, Family Process, and the Mental Health of Immigrant Children in Canada » *American Journal of Public Health* 92 (2) : 220-227.

Brosseau, P., et J-P., Guay. 2017. « L'art de raconter une bonne histoire: Analyse de la couverture médiatique des gangs de rue à la télévision et sur les plateformes numériques de Radio-Canada » *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 59 (2) : 227-250.

Carmichael, J., et S., Kent. 2015. « Structural determinants of municipal police force size in large cities in Canada: Assessing the applicability of the ethnic threat theories in the Canadian context » *International Criminal Justice Review*, 25(3) : 263-280.

Centre for Research-Action on Race Relations (CRARR). 1984. *And Justice for All: Report on the Relations Between the MUC Police and Visible Minorities in Montreal.* Montreal : CRARR.

Centre for Research-Action on Race Relations (CRARR). 1988. *Les relations entre la police et les minorités à Montréal, 1985-1988 : trois ans plus tard.* Montréal : CRARR.

Charest, M. 2009. *Mécontentement populaire et pratiques d'interpellations du SPVM depuis 2005 : doit-on garder le cap après la tempête?* (Brouillon). Montréal: Section recherche et planification, Service de police de la ville de Montréal.

Charest, M. 2010. *Mécontentement populaire et pratiques d'interpellations du SPVM depuis 2005 : doit-on garder le cap après sur la tempête? Mise à jour des données (2001-2008).* Montréal: Section recherche et planification, Service de police de la ville de Montréal.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 2011. *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés.* Montréal : Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). 1995. *For the Police of the Future, Tomorrow is Today!* Montréal : Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse.

Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse (CDPDJ). 1988. *Enquête sur les relations entre le corps policier et les minorités ethniques et visibles.* Montréal : Commission des droits de la personne et des droits de la Jeunesse.

Conseil interculturel de Montréal, 2006. *Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal.* Montréal : Conseil interculturel de Montréal.

Courcy, M. 2008. *Rapport d'intervention à Montréal-Nord.* Montréal : Service de police de la ville de Montréal.

Craig, W.M., F., Vitaro, C., Gagnon, et R.E. Tremblay. 2002. « The road to gang membership : Characteristics of male gang and nongang members from ages 10 to 14. » *Social Development* 11 (1) : 53-68.

D'Elia, M. 2009. *La violence chez les jeunes: Un portrait chiffré de la délinquance et de la victimisation*. Montréal: Service de police de la ville de Montréal.

Douyon, E. 2004. *La société québécoise face au phénomène du profilage racial*. Présentation réalisée lors du Congrès du Barreau du Québec, 3-5 juin, Québec, Québec.

Duchesneau, J., G., Cordeau, et M. Chalom. 1998. « L'approche communautaire au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal : vers la police de quartier » Pp. 84-106 dans *Une police professionnelle de type communautaire. Tome II*, édité par A. Normandeau. Montréal : Les Éditions du Méridien.

Fagan, J., R., Levi, R., et R., Dinovitzer. 2008. « The Symbolic Violence of the Crime-Immigration Nexus: Migrant Mythologies in the Americas. » *Criminology and Public Policy* 7 (1) : 95-112.

Fassin, D. 2011. *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*. Paris : Seuil.

Faubert, C., C., Montmagny Grenier, et R., Boivin. 2015. « Décisions policières sous la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents » *Criminologie* 48(1) : 235-259.

Gauthier, J. 2015. « Origines contrôlées. Police et minorités en France et Allemagne. » *Sociétés Contemporaines* 97 : 101-127.

Geller, A., J., Fagan, T., Tyler, et B.G., Link. 2014. « Aggressive policing and the mental health of young urban men » *American Journal of Public Health* 104(12) : 2321-2327.

González Castillo, E., et M., Goyette. 2013. *Gangs de rues à Montréal: Contribution à une approche critique*. Montréal: Les cahiers de la CRÉVAJ, l'Université de l'administration publique (ENAP).

González Castillo, E., et M., Goyette. 2015. « Gouvernance urbaine et rassemblement de jeunes à Montréal-Nord: Autour de la notion de gangs de rue » *Criminologie* 48(2): 105-124.

Hamel, S., M., Alain, et K., Messier-Newman. 2015. « Évolution des connaissances sur les gangs de rue. Nouveau regard sur les jeunes qui s'y joignent. » *Criminologie* 48 (2) : 15-38.

Hallsworth, S., et T., Young. 2008. « Gang talk and gang talkers: A critique » *Crime, media, and culture* 8(4) : 175-195.

Lagacé, P. 2010. « D'autres Noirs à fouetter » *La Presse*, 10 août.

Laramée, G. 2012. *La représentation médiatique des gangs dans le journal La Presse de 1980 à 2010: la mise en discours d'une « problématique sociale »*. Mémoire de maîtrise, Faculté des sciences sociales, Université d'Ottawa.

Lashley, M., Hassan, G., Harris, A., et S., Touzin. 2015. *Évaluation du Plan Stratégique en Matière de Proflage Racial et Social (2012-2014)*. Montréal, QC: Université McGill, Institut Lady Davis.

Le Devoir. 2010. « Les gangs de rue, pas si dangereux » *Le Devoir*, 17 février.

Leblanc, M. et N., Lanctôt. 1995. « Le phénomène des bandes marginales, vers une vision réaliste grâce à une comparaison des années 1970 et 1990 » *Revue internationale de criminologie et de police technique* 48(4) : 1412-4683.

McInnis, A. 2017. « Civil rights group takes up alleged racial profiling case of Montreal man » *Montreal Gazette*, 12 mars.

Ministère de la Sécurité Publique. 1992. *Une occasion d'avancer : rapport du Groupe de travail du ministre de la Sécurité publique du Québec sur les relations entre les communautés noires et le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.* Québec : Ministère de la Sécurité Publique.

Myles, B. 2010. « Montréal-Nord : un rapport accablant pour la police » *Le Devoir*, 29 septembre.

Office of the Correctional Investigator. 2013. *Annual Report of the Office of the Correctional Investigator.* Ottawa: Bureau de l'enquêteur correctionnel, Gouvernement du Canada.

Perreault, M. 2005. « Bandes de jeunes et gangs de rue. Les dérives criminelles d'une quête identitaire » *Revue internationale d'études québécoises* 8(2) : 91-119.

Porter, L. 2013. « Beyond 'oversight': a problem-oriented approach to police reform » *Police Practice and Research* 14(2) : 169-181.

Prenzler T. et C., Ronken. 1999. « Models of police oversight: a critique » *Policing and Society* 11(2) : 151-180.

Rios, V. 2011. *Punished: Policing the Lives of Black and Latino Boys.* New York : NYU Press.

Savage, S. 2013. « Thinking independence: Calling the police to account through the independent investigation of police complaints » *British Journal of Criminology* 53(1) : 94-112.

Schué, R. 2017. « Un juge dénonce 'un cas de profilage racial' au SPVM » *Journal Métro*, 20 février.

Service de police de la ville de Montréal. 2012. *Plan stratégique en matière de profilage racial et social, 2012-2014.* Montréal : Service de police de la ville de Montréal.

- Service de police de la ville de Montréal.** 2009. *Profil de quartier (PDQ 30)*. Montréal : Service de police de la ville de Montréal.
- Service de police de la ville de Montréal.** 2003. *Optimisation de la police du quartier*. Montréal : Service de police de la ville de Montréal. https://www.svvm.qc.ca/upload/documentations/Rapport_optimisation_2003_10_10.pdf
- Sewell, A., et K., Jefferson.** 2016. « Collateral damage: The health effects of invasive police encounters in New York City » *Journal of Urban Health Studies* 93 (Suppl 1) : S42-S67.
- Sewell, A.A., K.A., Jefferson, et H., Lee.** 2016. « Living under surveillance: Gender, psychological distress, and stop-question-and-frisk in New York City » *Social Science and Medicine* 159 : 1-13.
- Solyom, C.** 2017. « Report kept under wraps shows plan has failed to curb racial profiling by Montreal police » *Montreal Gazette*, 21 novembre.
- Sylvestre, M-E.** 2010a. « Quand le problème c'est aussi la solution : Les gangs de rue et la multiplication des systèmes normatifs de prise en charge pénale » *Revue générale de droit* 40 : 179-197.
- Sylvestre, M-E.** 2010b. « Disorder and public spaces in Montreal: Repression (and resistance) through law, politics, and police discretion » *Urban Geography* 31(6) : 803-824.
- Symons, G.L.** 1999. « Racialization of the street gang issue in Montreal: A police perspective » *Canadian Ethnic Studies* 31(1) : 124-138.
- Weitzer, R., et R.K. Brunson.** 2009. « Strategic responses to the police among inner-city youth » *Sociological Quarterly* 50 (2) : 235-256.
- Weitzer, R. et S.A., Tuch.** 1999. « Race, class and perceptions of discrimination by the police. » *Crime and Delinquency* » 45(4) : 494-507.

Williams, D.R., et S.A., Mohamed. 2013. « Racism and Health I: Pathways and Scientific Evidence » *American Behavioral Scientist* 57 (8) : 1152-1173.

Wortley, S. et M., Lysandra. 2005. *Race and Police Stops in Kingston, Ontario: Results of a Pilot Project*. Kingston, ON : Kingston Police Services Board.

Wortley, S., et A., Owosu-Bempah. 2011. « The usual suspects: Police stop and search practices in Canada » *Policing and Society* 21(4) : 395-407.

Ville de Montréal. 2017. *Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016*. Montréal : Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et Commission de la sécurité publique.

Vivre Saint-Michel en Santé. 2013. *Portrait du Quartier Saint-Michel*. Montréal : Vivre Saint-Michel en Santé.

ANNEXE : GUIDE D'ENTREVUE

A. INTRODUCTION

1. Quel âge as-tu?
2. Quelle est ta relation avec le quartier? Est-ce que tu passes la majorité du temps dans le quartier?
3. Quel est ton statut social (ex. étudiant, travailleur/euse à temps plein ou partiel)

B. PERCEPTIONS ET PERSPECTIVES DE JEUNES

4. Où vois-tu la police dans ton quotidien?
5. Comment perçois-tu la police dans le quartier?
6. Que ressens-tu lorsque tu croises des agents de la police?
7. Comment penses-tu que la police perçoit les jeunes du quartier?
8. Selon toi, qui sont les jeunes ciblés par la police dans le quartier?
9. Selon toi, Saint-Michel est-t-il sécuritaire? S'il te plaît explique.
10. Si tu as un problème concernant ta sécurité, vers qui vas-tu aller chercher de l'aide?
Dans quelles situations irais-tu voir la police?
11. Les jeunes ont des droits, et selon toi est ce qu'ils sont respectés par les autorités, et plus particulièrement la police? S'il te plaît élabore.
12. De façon générale, comment vois-tu les relations entre la police et les jeunes dans le quartier?

C. TÉMOIGNAGES

13. Est-ce qu'il y a des personnes dans ton entourage qui ont déjà:
 - a) Interpeller par la police? Comment ça c'est passé? Où? Quand? Comment?
 - b) Interroger par la police? Comment ça c'est passé? Où? Quand? Comment?
 - c) Arrêter par la police? Comment ça c'est passé? Où? Quand? Comment?
 - d) Reçu une contravention? Pour quelles raisons? Comment ça c'est passé? Quand? Pourquoi? Quelle a été la suite?
14. Connais-tu des personnes qui ont eu des conflits avec la police? Peux-tu me décrire qu'est ce qui c'est passé et comment?

D. EXPÉRIENCES PERSONNELLES

15. Peux-tu nous parler de tes propres expériences avec les forces de l'ordre dans le quartier (ex. : police, STM, agents de sécurité)?
- a) As-tu eu des moments/expériences où la police t'a interpellé?
Quand, pourquoi, comment?
 - b) As-tu déjà été interrogé par la police?
 - c) T'on t'il déjà demandé une preuve d'identité?
 - d) As-tu déjà été arrêté? À quelle fréquence et pourquoi? Quelles sont les raisons que la police t'a donné d'intercepter ou t'arrêter?
 - e) Que s'est-il passé après cette arrestation? (ex., comparution judiciaire, contraventions, etc.)
 - f) As-tu déjà reçu une contravention? À quelle fréquence et pourquoi?
As-tu eu à déboursé une somme? As-tu déjà eu une infraction qui a été annulée?
16. As-tu eu des rencontres négatives avec la police? Quand?
Dans quelles circonstances?
17. As-tu eu des rencontres positives avec la police? Quand?
Dans quelles circonstances?
18. Comment t'es-tu senti après cette (ou ces) expériences?
Comment cela a-t-il affecté tes habitudes de vie? Et tes points de vue?

E. SUIVI

19. Dans une situation de conflit avec la police, y-a-t-il eu un suivi?
Qu'est ce que tu as fais? Qu'aurais-tu aimé faire?
20. Si toi ou une personne que tu connais rencontrait des difficultés avec la police, que ferais-tu pour aller chercher de l'aide? Tu te tournerais vers quelle personne ou quelle institution et organisme?
21. Que vois-tu comme recours à la justice pour des jeunes qui ont vécu des conflits ou des abus physiques avec la police?

F. CHANGEMENTS À FAIRE

22. Quels changements aimerais-tu proposer pour les forces de l'ordre dans le quartier?
23. Quel rôle penses-tu que la police devrait jouer dans le quartier? Et pourquoi?

#MTL sans